



PAYSAGE DU FINANCEMENT CLIMATIQUE POUR LES VILLES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE:

Opportunités de financement et instruments financiers afin que les villes et les gouvernements locaux d'Afrique subsaharienne élaborent et mettent en œuvre des plans d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC)



Ce projet est financé par l'Union Européenne



Convention des Maires
pour l'Afrique subsaharienne

PAYSAGE DU FINANCEMENT CLIMATIQUE POUR LES VILLES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE:

Opportunités de financement et instruments financiers afin que les villes et les gouvernements locaux d'Afrique subsaharienne élaborent et mettent en œuvre des plans d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC)



**Une étude de cartographie et de portée réalisée par
la Convention des Maires pour l'Afrique subsaharienne (CoM SSA)**

PAYSAGE DU FINANCEMENT CLIMATIQUE POUR LES VILLES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE
Octobre 2019

Publié par

Convention des Maires pour l'Afrique subsaharienne (CoM SSA)
Square de Meeûs, 1
Brussels, 1 000 (BE)

Coordinateurs/trices

Council of European Municipalities and Regions (CEMR):
Durmish Guri, Giuditta Ercolino, Vanessa Vovor
ICLEI Africa: Tara Caetano, Melissa Kerim-Diken

Auteurs

Etude et cartographie: Fonds Mondial de Développement des Villes (FMDV)
Case study boxes: ICLEI Africa

Relecture

Brightstar Communications: Nadja Martinussen

Graphisme

Ink Design Publishing Solutions, Cape Town

Remerciements

L'équipe de CoMSSA souhaite remercier tous ceux qui ont permis de rassembler les informations sur chaque financement en répondant aux questionnaires et aux demandes d'entretiens téléphoniques: African Development Bank, Agence Française de Développement (AFD), European Commission, European Investment Bank, Local Governments for Sustainability (ICLEI), The Global Environmental Facility (GEF), The World Bank, United Nations Capital Development Fund (UNCDF); United Cities and Local Governments (UCLG), UN Development Program (UNDP) and UN Habitat.

Les éventuelles erreurs ou omissions relèvent de la responsabilité des auteurs et non des contributeurs.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Union européenne (UE), ses États membres et la Banque européenne d'investissement représentent ensemble les principaux contributeurs au financement climatique public dans les pays en développement, aux côtés d'autres institutions de financement de développement internationales et régionales importantes.

Malgré le soutien disponible provenant de sources diverses, les villes d'Afrique subsaharienne sont confrontées à de nouveaux défis pour financer les phases à la fois de développement et de mise en œuvre de leurs plans d'action pour l'accès à l'énergie durable et pour le climat (PAAEDC). Dans ce contexte, tous les signataires de la CoM SSA ont manifesté leur besoin d'un meilleur accès à l'information sur les opportunités et les outils de financement disponibles afin de débloquer des financements.

Affectés par la forme et le niveau de décentralisation, ainsi que par le cadre politique national, les gouvernements locaux sont susceptibles de ne pas disposer de la capacité humaine ou financière et/ou d'un mandat sectoriel pour développer des actions à faibles émissions en CO² et résilientes au climat. Ceci souligne l'importance d'un cadre de politique nationale créant un environnement favorable à l'action des gouvernements locaux. L'appui aux investissements et à la mise en œuvre au niveau local ainsi que la nécessité de disposer de ressources d'assistance technique ciblées pour les projets en phase initiale demeurent cruciaux.

Une autre difficulté majeure pour les gouvernements locaux réside souvent dans les critères d'éligibilité des bailleurs de fonds restrictifs, qui ne correspondent pas à la réalité sur le terrain. Il est donc essentiel que les gouvernements locaux soient exposés aux fonds, mécanismes et outils disponibles, qu'ils comprennent ces critères et qu'ils reçoivent de l'aide pour transformer leurs idées de projets en réalités 'bancables'.

En présentant un paysage clair de financement climatique local accessible dans la région subsaharienne, cette publication constitue une ressource précieuse pour les signataires de la CoM SSA. Enfin, cet outil vise à les aider à mobiliser le financement essentiel et l'assistance technique nécessaire au développement et à la mise en œuvre de projets 'bancables'.

Cette publication a été développée avec une cartographie complète des outils financiers disponibles au niveau local dans la région subsaharienne; cet exercice de cartographie est à la fois détaillé dans la présente publication et disponible sur le site de la CoM SSA. La version en ligne de la cartographie fournit des informations plus détaillées, telles que les critères d'éligibilité, les secteurs pertinents et les liens Internet respectifs de chaque outil présenté.

À titre de complément à cet exercice de cartographie, une deuxième publication d'étude de cas, intitulée "Financer l'action pour le climat et l'énergie dans les villes africaines", CoM SSA, 2019, a également été rédigée. La publication de l'étude de cas fournit des exemples concrets détaillés de déblocage de fonds au niveau local dans la région subsaharienne. La publication de l'étude de cas est également disponible sur le site Internet de la CoM SSA.

"L'accès au financement est l'un des obstacles les plus importants auxquels les villes sont confrontées pour atteindre leurs objectifs climatiques ambitieux.

Je suis très heureux de voir que les villes comme les bailleurs de fonds se concentrent de plus en plus sur la nécessité d'entamer une discussion autour des spécificités du continent. Ce faisant, les initiatives soutiendront enfin les villes d'une façon appropriée à leurs besoins."

Mohammed Adjei Sowah

Maire d'Accra, Ghana

Ambassadeur de la CoM SSA

Membre du conseil GCoM



TERMES CLÉS ET DÉFINITIONS



Guide

Un document d'appui rédigé par le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CE-JRC) avec le soutien des partenaires de la CoM SSA, afin d'assister les autorités locales de l'Afrique subsaharienne dans la préparation de leurs PAEDC. Il fournit des instructions pas à pas et des exemples de mesures pertinentes pour les autorités locales dans le contexte subsaharien.



PAEDC

Le plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat est le document clé pour chaque ville ou région qui élabore ses stratégies, plans et actions pour la réduction des émissions de CO² ainsi qu'un développement durable et résilient garantissant l'accès à une énergie sûre, abordable et durable.



Ville pilote

CoM SSA est ouverte à toutes les villes d'Afrique subsaharienne. Toutefois, entre 2015 et 2019, treize villes pilotes ont été sélectionnées pour mener des activités de renforcement de capacité et des actions de démonstration. Ces villes pilotes sont Bangui (République centrafricaine), Bissau (Guinée-Bissau), Bouaké (Côte d'Ivoire), Communauté des Communes de Zou (Benin), Communauté Urbaine de Nouakchott (Mauritanie), Dakar (Sénégal), Kampala (Uganda), Lubumbashi (RD Congo), Monrovia (Liberia), Pikine (Sénégal), Tsévié (Togo), Yaoundé 3 et Yaoundé 4 (toutes deux au Cameroun).

À PROPOS DE LA COM SSA

La Convention des Maires pour l'Afrique subsaharienne (CoM SSA) est une initiative visant à soutenir les villes subsahariennes dans leur lutte contre le changement climatique. Lancée en 2015, elle est financée par l'Union européenne (UE) et depuis 2019, cofinancée par le ministère allemand du Développement économique et de la Coopération (BMZ) et l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID).

CoM SSA regroupe les autorités locales de plus de 34 pays d'Afrique subsaharienne qui se sont engagés dans une politique volontaire de mise en œuvre d'actions sur le climat et l'énergie dans leurs villes et à se mettre d'accord sur une vision à long terme pour aborder trois piliers, à savoir l'accès à l'énergie, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation climatique. L'initiative est façonnée par ces autorités pour refléter leur contexte et spécificités locales.

Afin de traduire leur engagement politique en mesures concrètes, les signataires de la CoM SSA se sont engagés à produire et mettre en œuvre un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC).

Pour plus d'informations, veuillez consulter :



www.comssa.org



www.facebook.com/comossa



[@CoMOSSAfrica](https://twitter.com/CoMOSSAfrica)



www.instagram.com/comossafrica

TABLE DES MATIÈRES

	1. INTRODUCTION	5
	2. APERÇU DU FINANCEMENT CLIMATIQUE INFRANATIONAL EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	6
	2.1 Transitions urbaines et changement climatique: la nécessité de financement des mesures d'adaptation	6
	2.2 Le déficit infrastructurel en Afrique subsaharienne	7
	2.3 Les principaux flux de financement climatique: d'où viennent-ils? Et où vont-ils?	8
	3. OBSTACLES ET DÉFIS AU FINANCEMENT CLIMATIQUE INFRANATIONAL	10
	3.1 Réglementation et gouvernance	10
	3.2 Planification infrastructurelle	10
	3.3 Préparation financière	11
	4. INSTRUMENTS ET MÉCANISMES DE FINANCEMENT CLIMATOLOGIQUE ACTUELS ET EXISTANTS	12
	4.1 Financement provenant de l'aide étrangère et du secteur public	12
	4.2 Instruments de financement climatique pour les villes	15
	4.2.1 Instruments de diminution des risques	15
	4.2.2 Instruments de prêt ou de dette	17
	4.2.3 Investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres	18
	4.2.4 Fonds et produits structurés	18
	4.3 Mécanismes de financement de la lutte contre le changement climatique	19
	4.3.1 L'emprunt	19
	4.3.2 Partenariats publics-privés (PPP)	21
	4.3.3 Récupération de la valeur foncière	22
	4.4 Opportunités de financement de la lutte contre le changement climatique pour les villes et collectivités locales d'Afrique subsaharienne	23
	4.4.1 La nature du projet financé	24
	4.4.2 Les exigences en matière de financement externe	24
	5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES VILLES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX SUBSAHARIENS	25



BIBLIOGRAPHIE

27



ANNEXES

29

Annexe 1 – Méthodologie cartographique

29

1. Développement de la matrice 28
2. Élaboration du questionnaire 28
3. Entretiens téléphoniques 28
4. Portée de l'étude cartographique 28

Annexe 2 – Questionnaire sur les possibilités de financement existantes et les instruments de financement disponibles pour les villes et gouvernements locaux d'Afrique subsaharienne afin de développer et mettre en œuvre des plans d'action en faveur d'un accès à une énergie durable et du climat (PAAEDC)

30

Annexe 3 – Liste complète des partenaires et institutions ayant répondu à l'enquête

32

Annexe 4 – Trame du questionnaire pour les entretiens téléphoniques

33

Annexe 5 – Initiatives exclues

33

Annexe 6 – Options de financement directement disponibles et accessibles aux gouvernements locaux subsahariens

33

Annexe 7 – Les options de financement dédiées aux gouvernements locaux, accessibles uniquement par le biais d'entités intermédiaires (c'est-à-dire les gouvernements nationaux et les institutions financières)

34

Annexe 8 – Liste des initiatives répertoriées avec les informations recueillies à partir d'analyses documentaires

34



NOTES

35

1. INTRODUCTION

Les villes d'Afrique subsaharienne comptent parmi les plus vulnérables au monde face aux effets du changement climatique. En raison de leur taux d'urbanisation rapide, elles deviennent également de gros émetteurs de gaz à effet de serre (GES) Dans le cadre de leurs efforts pour atténuer les effets du changement climatique, les signataires de la CoM SSA se sont engagés à développer et mettre en œuvre des plans d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC): des documents clés qui décrivent leurs stratégies, leurs plans et leurs actions en faveur d'un développement à faibles émissions en CO², durable et résilient, qui garantit l'accès à une énergie sûre, abordable et durable.

Cet exercice nécessite un financement et des investissements spécifiques et sur-mesure, notamment au niveau local. Cependant, le manque de connaissances des autorités sur les opportunités de financement et les instruments financiers existants représentait un obstacle majeur à leur capacité à participer à la planification climatique et énergétique, et elles ont été limitées par des contraintes systémiques lors de la formulation et la préparation de projets prêts à être financés et lors de l'accès au financement climatique (technique, financier et légal).

Cette publication constitue un premier pas vers la réduction de cet écart en fournissant une vue d'ensemble des opportunités de financement et instruments financiers disponibles qui permettront aux autorités de la CoM SSA de développer et de mettre en œuvre leurs PAEDC. De plus, elle couvre d'autres informations pertinentes telles que les conditions préalables et les critères d'éligibilité pour accéder à chaque instrument financier, des considérations techniques importantes et les avantages et inconvénients correspondants.

Ce faisant, elle leur fournit une *carte contextuelle* du paysage du financement climatique et des subventions au développement en Afrique subsaharienne, dans le but de les orienter vers des institutions capables de leur fournir le soutien financier nécessaire au développement de leurs PAEDC.

La 2e section décrit les principaux flux de financement climatique en Afrique subsaharienne. La 3e section décrit en détail certains obstacles et défis liés au financement climatique au niveau local. La 4e section présente un aperçu des instruments et mécanismes actuels de financement climatique. Elle est suivie d'une conclusion (5e section) comprenant des recommandations clés pour les autorités locales en Afrique subsaharienne.





2. APERÇU DU FINANCEMENT CLIMATIQUE INFRANATIONAL EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Entre 2015 et 2050, la population urbaine africaine devrait augmenter de près d'un milliard.¹ Avec 1,07 milliard de citoyens attendus d'ici 2050² dans 52 villes métropolitaines et une multitude de villes intermédiaires, le continent est l'un des rares au monde à être le plus susceptible d'urbanisation. Le rythme et l'ampleur de cette croissance créent de nouveaux besoins liés à une vaste gamme d'infrastructures et de services, ainsi que de toutes nouvelles opportunités³. Déjà en période de transition structurelle, les villes d'Afrique subsaharienne devront accueillir, à l'horizon 2050, 900 millions de personnes en âge de travailler, qui quitteront leur emploi dans l'agriculture pour des emplois dans les services. Ceci permettra d'accélérer le développement économique et d'améliorer le niveau de vie dans la région.⁴

Cependant, pour que l'avenir de ces villes soit soutenu structurellement par un environnement économique sûr et attrayant aux niveaux national, régional et international, il est nécessaire d'apporter une réponse actuelle aux demandes de plus en plus urgentes découlant des transitions urbaines existantes. Ces besoins concernent des infrastructures urbaines durables, des cadres réglementaires appropriés, des liens urbains, périurbains et ruraux renforcés, ainsi que des capacités améliorées de planification, de gestion et de transparence, afin de garantir les investissements nécessaires à long terme. L'augmentation de l'urbanisation décrite ci-dessus ne deviendra un atout que si les villes africaines sont en mesure de faire face aux défis d'aujourd'hui et d'anticiper ceux de demain à travers la mise en œuvre de politiques de planification, un accès meilleur et égal aux services de base et la promotion du développement économique, de l'emploi et de du développement économique intégré, entre autres.

2.1 TRANSITIONS URBAINES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE: LA NÉCESSITÉ DE FINANCEMENT DES MESURES D'ADAPTATION

Répondre aux défis actuels des transitions urbaines ne sera toutefois pas suffisant à long terme. À l'heure actuelle, le changement climatique représente une menace réelle pour les villes du monde entier. Bien que l'Afrique subsaharienne ne soit responsable que de 4 % des émissions mondiales de GES⁵, la région est souvent décrite comme la plus exposée aux retombées négatives du changement climatique, non seulement à cause des changements attendus eux-mêmes mais aussi à cause du manque de capacité perçue des Africains et de leurs gouvernements à s'y adapter⁶. En outre, alors que l'Afrique subsaharienne représente à elle seule 14 % de la population mondiale, elle n'attire actuellement que 3 % des flux mondiaux de financement et d'investissements climatiques⁷. Selon l'Institut de développement d'Outre-mer (ODI), "les niveaux actuels de financement climatique destinés à l'Afrique subsaharienne risquent de ne pas suffire pour répondre aux besoins manifestes de financement des mesures d'adaptation, estimés à 50 milliards USD par an d'ici 2050 dans le cadre d'un scénario optimiste de réchauffement de deux degrés Celsius."⁸

La mobilisation à un tel niveau d'investissement nécessite la participation d'une multitude d'acteurs et de parties prenantes des secteurs public et privé pour faciliter le développement d'infrastructures à émissions réduites de CO² et résilientes au climat, réduire la pauvreté et aider les pays à s'adapter et à atténuer les effets du changement climatique. Mais plus précisément, où, comment et dans quels secteurs prioritaires cet investissement est-il nécessaire?

2.2 LE DÉFICIT INFRASTRUCTUREL EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Les données correspondant aux besoins en infrastructure climatique des villes d'Afrique subsaharienne au niveau infranational n'étant pas disponibles, cette section examine les besoins de la région dans son ensemble et au niveau des pays.

Un examen des investissements et de la qualité des infrastructures dans la région montre que "l'Afrique subsaharienne a fait de grands progrès en matière de couverture de télécommunications au cours des 25 dernières années, se développant à un rythme rapide dans les pays à revenu faible et intermédiaire du continent. L'accès à l'eau potable a également augmenté, passant de 51% de la population en 1990 à 77% en 2015."⁹ Cependant, une étude de 2017 de la Banque mondiale sur la capacité de production d'électricité par habitant sur 20 ans montre que "seulement 35% de la population a accès à l'électricité, les taux d'accès des zones rurales étant inférieurs à un tiers de ceux des zones urbaines. Les infrastructures de transport sont également à la traîne, l'Afrique subsaharienne étant l'unique région au monde où la densité routière a diminué au cours des 20 dernières années."¹⁰

Selon l'initiative BOOST¹¹, les dépenses publiques en capital de 24 pays d'Afrique subsaharienne restent trop faibles pour répondre aux besoins en infrastructure de la région, les dépenses publiques annuelles relatives ne dépassant pas 2% du PIB de 2009 à 2015. On estime que la réduction des écarts de qualité et de quantité des infrastructures, notamment en ce qui concerne la capacité de production d'électricité, pourrait accroître la croissance régionale du PIB par habitant de 2.6% par an.¹² Les faibles investissements dans ces secteurs peuvent être attribués à la sous-utilisation par les pays des budgets alloués aux projets et aux inefficacités structurelles. Des dépenses inefficaces de la part des pays n'entraînent pas la fourniture d'infrastructures suffisantes.

Selon Punam Chuhan-Pole, économiste principal et auteur du rapport 2017 de la Banque mondiale, "Africa's Pulse", "l'analyse montre que l'impact de l'investissement public sur la croissance économique peut être amélioré si les pays mettent en œuvre des politiques qui rendent cet investissement plus efficace [...] Il est prouvé que les pays possédant des systèmes sains de gestion des investissements publics ont tendance à avoir encore plus d'investissements privés."¹³ Par exemple, il a été démontré qu'il existe une corrélation entre les normes de gouvernance des pays, le contrôle de la corruption et la qualité générale de l'infrastructure et de l'électricité. Dans les pays à faible revenu notamment, la qualité des infrastructures est fortement influencée par des pratiques de gouvernance saines et efficaces.¹⁴ Transposer cela même au niveau infranational peut apporter des bénéfices à long terme.

Pour combler le déficit infrastructurel dans la région, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des transports, il faudra améliorer les pratiques de gouvernance, la gestion et le suivi des projets, ainsi que les systèmes d'investissement public à tous les niveaux gouvernementaux, afin de stimuler la croissance économique et de diversifier les opportunités d'investissement pour le secteur privé.

Les mécanismes de financement de la préparation des projets (MFPP) et le soutien à la préparation de projet en phase de démarrage, en particulier, jouent un rôle essentiel dans le déblocage de financement climatique au niveau infranational. À l'heure actuelle, un grand nombre de ces efforts dépendent des subventions octroyées par des institutions publiques, notamment les banques multilatérales de développement (BMD). Cependant, l'efficacité de ces dispositifs est toujours remise en question, notamment en raison de leur dépendance trop importante vis-à-vis de l'expertise externe, des conflits d'intérêts entre les parties impliquées, du manque d'appropriation institutionnelle (y compris de la part du responsable de projet) et de la stabilité financière, ainsi que du manque de communication et de partage des informations entre les mécanismes de financement de la préparation des projets (MFPP), et l'insuffisance générale des ressources financières et humaines.¹⁵ Selon un rapport de 2016 du Fonds Mondial des Villes – FMDV et du ICLEI-Gouvernements locaux pour la durabilité, intitulé "Examen des meilleures pratiques en matière de mécanismes de financement de la préparation des projets et analyse de la portée des opportunités en Afrique de l'Ouest", cette dernière ne dispose pas d'un mécanisme de financement de la préparation des projets spécialement dédié aux gouvernements locaux et infranationaux. Bien que d'autres fonds multilatéraux pour le climat utilisent également des ressources pour combler ou au moins atténuer l'écart de financement, elles restent minimes.

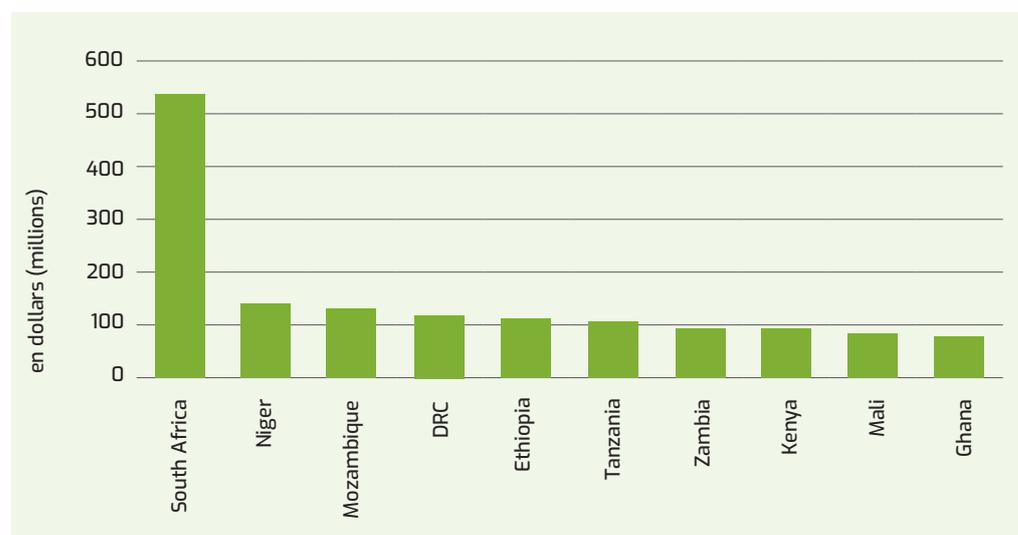
Bien que l'amélioration de la capacité des gouvernements à gérer les infrastructures demeure une priorité, plusieurs mécanismes de financement ont déjà été utilisés pour répondre aux besoins urgents en infrastructure, tels que les partenariats public-privé (PPP), les investissements/capitaux privés pour les projets menés par les gouvernements locaux, les émissions d'obligations et d'obligations groupées, et le financement basé sur le foncier, entre autres. Cependant, ces initiatives restent concentrées dans un petit nombre de pays seulement, qui connaissent un développement de marchés de capitaux nationaux comme le Nigéria, le Kenya, l'Éthiopie et l'Afrique du Sud.

2.3 LES PRINCIPAUX FLUX DE FINANCEMENT CLIMATIQUE: D'OÙ VIENNENT-ILS? ET OÙ VONT-ILS?

Au niveau mondial, il n'existe pas d'estimation précise du montant du financement climatique spécifiquement ciblé pour les projets locaux et infranationaux, ni d'évaluation localisée des besoins en investissement fondée sur leurs plans de développement stratégique.¹⁶ L'Institut pour l'environnement et le développement estime que sur les 17,4 milliards USD d'investissements totaux dans le financement climatique entre 2003 et 2016, moins de 10% (1,5 milliard USD) a été approuvé pour des projets de lutte contre le changement climatique orientés localement.¹⁷ De même, les données disponibles sur les principaux flux de financement climatique vers l'Afrique subsaharienne se concentrent uniquement sur les flux vers les gouvernements nationaux bénéficiaires et n'incluent pas ceux qui parviennent directement aux gouvernements infranationaux.

Un rapport de 2016 publié par l'ODI (Institut de développement d'Outre-mer), par exemple, a révélé que même si "le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et le Fonds pour les technologies propres (FTP) gérés par la Banque mondiale sont les principaux fournisseurs de financement cumulatif dans la région... le nouveau Fonds vert pour le climat (FVC) a approuvé la plupart des nouveaux financements en 2016. Les données du Climate Funds Update indiquent que 3,3 milliards de dollars USD ont été approuvés pour 517 projets et programmes en Afrique subsaharienne depuis 2003. Seulement 45% du financement approuvé a été fourni pour des mesures d'adaptation."¹⁸ Avec le montant approuvé par vingt fonds climatiques actifs dans la région de 2003 à 2016, l'Afrique du Sud représente 19% (figure 1), principalement en faveur du programme de développement des énergies renouvelables d'Eskom du FTP, qui vise à faciliter le développement accéléré de la capacité de production d'énergies renouvelables à grande échelle, dans le cadre de sa stratégie à long terme de réduction des émissions de carbone.¹⁹

Figure 1. Les dix principaux pays bénéficiaires selon le montant approuvé (2003–2016)

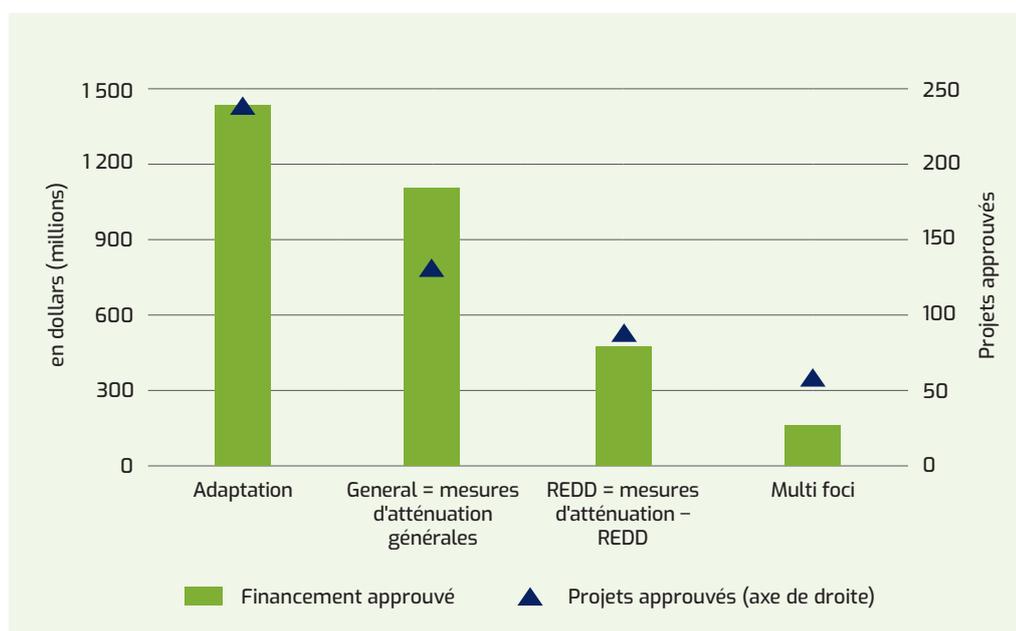


Source: Briefing régional sur le financement climatique: Afrique subsaharienne (ODI, 2016)

Le rapport de l'ODI révèle en outre que "bien que quarante-deux pays d'Afrique subsaharienne aient reçu un financement, il a été utilisé de manière très limitée en dehors de quelques pays. Alors que la plupart des financements sont accordés au niveau des pays, 342 millions USD ont été approuvés pour plus de 60 projets régionaux ou multirégionaux. Ceci reflète la stratégie des contributeurs bilatéraux comme l'Allemagne et le Royaume-Uni ainsi que des partenaires multilatéraux comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat (FVC), qui vise à soutenir des objectifs similaires en matière de changement climatique à travers plusieurs pays."²⁰

La figure 2 illustre le fait que 50 % du financement climatique dans la région est destiné aux activités d'atténuation et de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, ainsi qu'à la gestion durable des forêts et à la conservation et amélioration des stocks de carbone forestiers (REDD+). Cependant, comme le montre le rapport, ces dépenses sont concentrées dans quelques pays seulement.

Figure 2. Financement approuvé par thèmes (2003–2016)



Source: Briefing régional sur le financement climatique: Afrique subsaharienne (ODI, 2016)

En outre, le financement des mesures d'adaptation devrait augmenter. En 2016, le FVC a approuvé 79,5 millions USD pour cinq projets d'adaptation au Mali, en Gambie et au Sénégal. Deux d'entre eux (par accès direct) étaient destinés à la Namibie. En 2019, un financement du FVC pour des projets d'adaptation s'élevant à 1,8 milliard USD a été alloué aux pays les moins avancés (PMA), aux PIED et/ou aux États africains²¹. Cependant, le montant total affecté directement au niveau infranational reste incertain.

Il semblerait qu'en termes plus généraux, **la majorité des fonds pour le climat soit dirigée vers des villes par le biais des gouvernements nationaux**. Ceci indique en outre que si l'accès direct aux fonds est important pour les villes et les gouvernements locaux, l'intégration verticale entre plusieurs niveaux de gouvernance reste indispensable pour parvenir à affecter des fonds au niveau local, où les actions sont mises en œuvre.



3. OBSTACLES ET DÉFIS AU FINANCEMENT CLIMATIQUE INFRANATIONAL

En Afrique subsaharienne, les institutions donatrices constituent une source importante de financement pour le développement des infrastructures à faibles émissions en carbone et résilientes au climat. Cependant, le recours aux donateurs n'est pas viable à long terme. Dans la plupart des cas, même lorsque des fonds sont disponibles, y compris ceux provenant du secteur privé, la plupart des gouvernements locaux sont mal équipés pour en faciliter l'accès et la gestion, ou pour concevoir et préparer des projets 'bancables'. Cela est dû à leur manque de cadres réglementaires, de compétences et de systèmes efficaces. De plus, de nombreuses villes ont une capacité limitée à budgétiser et à collecter les recettes nationales, ce qui entraîne souvent une dégradation des services publics de base et une maintenance limitée des infrastructures.²²

En 2015, la Cities Climate Finance Leadership Alliance (CCFLA) a publié un rapport²³ sur la situation mondiale du financement climatique des villes. Le rapport a identifié un ensemble de domaines clés dans lesquels les risques et défis liés au financement des villes correspondent à ceux du financement climatique. Bien entendu, ces obstacles s'appliquent également au contexte subsaharien, bien qu'ils ne soient pas tous également pertinents pour chaque ville et chaque contexte de développement. Le rapport identifie six obstacles principaux relevant de trois catégories principales. Elles sont décrites ci-dessous:

3.1 RÉGLEMENTATION ET GOUVERNANCE

3.1.1 L'incertitude entourant les politiques réglementaires et fiscales affectant les infrastructures à faibles émissions et résilientes au changement climatique, les risques accrus liés aux modifications des politiques climatiques aux niveaux national, régional et municipal (par exemple, taxes sur l'émission de carbone, incitations à l'efficacité énergétique ou subventions aux combustibles fossiles) et les autres risques politiques (cycles électoraux, régimes politiques, etc.) découragent souvent les investisseurs du secteur privé. La réticence du secteur privé freine également les investissements des institutions publiques et des banques de développement, qui utilisent souvent des accords de PPP ou de co-financement avec des investisseurs du secteur privé. Les villes et les gouvernements locaux sont sensibles aux cadres politiques nationaux, et certains pays présentent des faiblesses dans les environnements réglementaires et les cadres d'investissement pour les investissements publics et privés, les droits de propriété privée et les pactes d'investissement étranger, ce qui aggrave les problèmes.

3.2 PLANIFICATION INFRASTRUCTURELLE

3.2.1 Difficulté à intégrer les objectifs climatiques à la planification infrastructurelle urbaine, les autorités locales n'accordant pas la priorité à ces mesures par rapport aux initiatives répondant à des besoins à plus court terme (éducation, santé et sécurité publique). En raison de la complexité de la gouvernance et des arrangements institutionnels, et de la disponibilité limitée de l'information, les dirigeants politiques, à divers niveaux de fonction, ne parviennent pas à aligner leurs engagements globaux sur le climat avec les objectifs nationaux, et n'arrivent pas à se mettre d'accord sur des normes et des indicateurs de performance pour une infrastructure à faibles émissions et résiliente au climat lors de la conception et planification des projets. La planification infrastructurelle intégrant des éléments climatiques clés est essentielle afin que les administrations locales préparent les dépenses d'investissement initiales nécessaires à son développement, notamment parce qu'une infrastructure à faibles émissions et résiliente au climat peut coûter de 5 à 10 % de plus, voire davantage.²⁴

3.2.2 Manque de compétences des villes en matière de projets d'infrastructures à faibles émissions et résilientes au climat qui attirent des financements

– très peu de gouvernements locaux ont la capacité experte de planifier et de développer des projets climatiques, uniquement parce qu'en comparaison avec les gouvernements nationaux, ils ont développé moins de projets (et ont donc moins d'expérience). En outre, seul un nombre limité de villes possède la capacité d'évaluer les bénéfices climatiques au niveau financier et technique. En raison de limitations préexistantes dans la gestion de projets et de manque d'expérience en matière d'instruments de financement climatique, la majorité des villes ont également du mal à mettre en place un modèle économique réalisable pour les investissements infrastructurels et la coordination d'une planification urbaine cohérente intégrant les objectifs climatiques à travers un panel de parties prenantes. Au premier rang de ces problèmes figurent les contraintes institutionnelles et réglementaires qui entravent les investissements infrastructurels coordonnés, fragmentent le développement physique et limitent la productivité économique globale. Bien que la plupart des projets soient urgents, notamment ceux liés aux mesures d'adaptation, peu d'entre eux ont le potentiel de générer des flux de recettes suffisants pour rembourser les coûts d'investissement, et ne sont donc pas considérés comme 'bancables' par les investisseurs dans le contexte politique actuel.

3.2.3 Contrôle insuffisant de la ville sur la planification infrastructurelle et la coordination complexe des parties prenantes

– les villes manquent souvent du contrôle nécessaire pour orienter les investissements vers des infrastructures à faibles émissions et résilientes au climat, car elles sont souvent soumises à une surveillance nationale ou provinciale. Par exemple, la majorité de leurs émissions de carbone sont planifiées et contrôlées par les gouvernements nationaux, étatiques ou régionaux (c'est également le cas pour la production d'énergie). Ceci affecte la solvabilité d'une ville et sa capacité d'emprunt.

La solvabilité – une capacité avérée à rembourser ses obligations financières – est essentielle dans l'adoption d'approches de levées de fonds basées sur le marché, et seules quelques autorités locales de l'Afrique subsaharienne sont en mesure de le faire. La solvabilité d'une ville ou d'un responsable de projet est généralement évaluée et attribuée par une agence de notation; actuellement, seul un nombre très limité de villes d'Afrique subsaharienne bénéficie d'une telle notation.

Quelques initiatives cherchent à favoriser l'émission d'obligations infranationales, comme la City Creditworthiness Academy (dirigée par la Banque mondiale). La majorité des villes d'Afrique subsaharienne n'ont pas la solvabilité nécessaire pour accéder à des prêts et autres titres de créance auprès de prêteurs privés, et les prêts requièrent un marché financier stable et fonctionnel. De plus, le crédit disponible est souvent coûteux. Enfin, la conception du projet et les évaluations de faisabilité sont nécessaires à la satisfaction des exigences financières et aux processus de diligence raisonnable des investisseurs.²⁵

3.3 PRÉPARATION FINANCIÈRE

3.3.1 Coûts de transaction élevés pour une infrastructure urbaine à faibles émissions et résiliente au climat

– les coûts de transaction pour une infrastructure urbaine à faibles émissions et résiliente au climat sont intrinsèquement plus élevés que ceux des autres classes d'actifs. Outre les défis réels et perçus des nouvelles technologies vertes, la petite échelle de certains projets, l'absence de notation de crédit et la complexité des systèmes de financement et de développement de projets des villes augmentent le coût global des projets, ce qui en retour décourage les investissements dans les villes par des investisseurs externes. Les processus de coordination de projet complexes et fastidieux résultant de la nature fragmentaire de la prise de décision dans les villes ne favorisent pas la progression des projets dans leur phase de planification, à un rythme jugé raisonnable par les investisseurs. Les processus compliqués nécessaires à l'obtention d'un financement auprès des banques de développement et autres investisseurs peuvent également créer des obstacles bureaucratiques qui ralentissent la préparation des projets et augmentent les coûts de transaction. Les risques des marchés financiers liés aux fluctuations monétaires et aux dépréciations, ainsi que la liquidité limitée du marché, contribuent aux risques globaux d'investissement dans les infrastructures climatiques.

3.3.2 Absence de modèles de financement éprouvés pour des infrastructures à faibles émissions et résilientes au climat au niveau des villes

– les investisseurs ne sont souvent pas familiarisés avec les projets climatiques, et ont du mal à intégrer les réductions de coûts d'exploitation, l'amélioration de la qualité de l'air, la résilience accrue et d'autres facteurs pertinents dans leurs analyses coûts/bénéfices. En outre, de nombreux projets d'infrastructures urbaines ne disposent pas de flux de recettes clairs permettant aux investisseurs de recouvrer la totalité de leurs coûts au fil de la vie d'un actif. Ceci est particulièrement vrai pour les projets d'adaptation pouvant engendrer des coûts initiaux élevés tout en offrant des bénéfices environnementaux et sociaux plutôt que financiers, sans présenter de modèle commercial spécifique. Ainsi, il est nécessaire de disposer d'instruments et de mécanismes innovants pour aider à améliorer le profil risque/rendement des infrastructures à faibles émissions et résilientes au climat, notamment dans le cas des projets d'adaptation. Cependant, même en présence de modèles de financement éprouvés pour les projets d'infrastructures liées au climat, de nombreux investisseurs continuent à penser que les rendements ne compensent pas les risques plus élevés.



4. INSTRUMENTS ET MÉCANISMES DE FINANCEMENT CLIMATOLOGIQUE ACTUELS ET EXISTANTS

Alors que les donateurs internationaux et les fonds multilatéraux pour le climat jouent un rôle clé dans la réduction du déficit de financement infrastructurel, les villes d'Afrique subsaharienne disposent d'un large éventail d'opportunités et d'instruments pour engager des financements extérieurs afin de participer à leurs projets climatiques d'adaptation et d'atténuation. Disponibles tout au long du processus de préparation à l'investissement, ces ressources peuvent être utilisées pour augmenter les dépenses publiques peu élevées et les faibles investissements en infrastructures urbaines.

Dans cette section, les instruments et mécanismes de financement climatique présentés se limitent à ceux accessibles et concernant directement les villes et les administrations locales de la région, et visant en définitive à mobiliser les capitaux du secteur privé (liste complète à l'annexe 5). Les initiatives consacrées aux villes et aux administrations locales qui ne sont accessibles que par des entités intermédiaires, comme les gouvernements nationaux et les institutions financières, sont énumérées à l'annexe 6. La coopération décentralisée de ville à ville n'est pas incluse ici, car elle nécessite une cartographie et une analyse plus approfondies, pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles.

En s'inspirant des principaux résultats de l'étude cartographique, cette section présente des exemples d'institutions fournissant un soutien financier. Elle décrit également un certain nombre de mécanismes de financement clés actuellement utilisés par les gouvernements locaux en Afrique subsaharienne et dans le reste du monde, car ils sont considérés les plus appropriés pour répondre à leurs besoins de financement actuels.



4.1 FINANCEMENT PROVENANT DE L'AIDE ÉTRANGÈRE ET DU SECTEUR PUBLIC

L'aide et les subventions étrangères versées en Afrique proviennent principalement de l'aide bilatérale et de programmes de développement internationaux comme ceux proposés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, qui servent d'intermédiaires entre les gouvernements donateurs et bénéficiaires.²⁶ Cependant, il est important de noter que les bénéficiaires sont souvent des gouvernements nationaux disposant du pouvoir discrétionnaire de décider de la manière dont ces fonds sont dépensés ou attribués (ou non) à des gouvernements sous-nationaux.

Bien que les tendances montrent que certains gouvernements subsahariens utilisent de plus en plus des approches fondées sur le marché pour financer les projets de développement, la plupart continuent à dépendre de l'aide étrangère et des subventions. En effet, même lorsqu'ils sont conscients d'autres possibilités de financement de projets climatiques (principalement par des fonds internationaux), ils sont souvent entravés par leur capacité insuffisante à préparer les projets, obtenir un financement et gérer le niveau de rapport exigé par la suite. De plus, les instruments financiers fondés sur le marché prévoient souvent le cofinancement par d'autres sources ou la nécessité de garantir le caractère "bancable" de l'investissement potentiel. Le respect de ces exigences peut s'avérer difficile pour les administrations locales disposant de budgets ou d'une capacité administrative limités.

Selon l'ODI, en raison de ces motifs "techniques" ainsi que d'autres exigences relatives au "retour sur investissement social", "les subventions du secteur public continueront de jouer un rôle crucial en permettant des bénéfices parallèles à ceux des actions pour le climat dans la région, en matière d'environnement, de développement, d'égalité sociale et entre les genres, notamment dans le cas des mesures d'adaptation."²⁷

Au Kenya, par exemple, le Fonds de lutte contre le changement climatique du comté (FLCCC) a été financé par les gouvernements du Royaume-Uni et de la Suède afin d'aider ses administrations locales (comtés) à établir des cadres de rapport et des indicateurs permettant de suivre les affectations budgétaires et les progrès lors de la mise en œuvre de son plan d'action national. Ceci lui permet d'attirer un financement climatique international. L'engagement du gouvernement kényan à fournir des allocations budgétaires nationales par l'intermédiaire du FLCCC peut servir de leçon aux autres gouvernements de la région sur la façon de canaliser les financements publics nationaux vers le niveau local, en établissant des mécanismes de financement des pays destinés aux mesures d'adaptation.



ENCADRÉ 1

Les Fonds de lutte contre le changement climatique des comtés au Kenya

Au Kenya, les comtés (administrations locales) jouissent d'un certain degré d'indépendance leur permettant de diversifier le financement des activités climatiques. Le Fonds de lutte contre le changement climatique du comté (FLCCC) comprend des fonds climatologiques décentralisés s'appuyant sur des systèmes de gouvernance locaux existants pour débloquer des fonds de façon à autonomiser les communautés et à construire la résilience climatique. Lancé dans le comté d'Isiolo (2009–2013), il a ensuite été reproduit dans les comtés de Kitui, Makueni, Wajir et Garissa.

Pour plus d'informations sur les fonds pour le climat décentralisés, veuillez consulter la publication: *"Financing Climate and Energy Action in African Cities"*, CoM SSA, 2019.

D'autres exemples incluent:



ENCADRÉ 2

Le programme de petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial, qui a été utilisé pour appuyer un projet visant à accélérer le développement d'un village à Mkuranga, dans le district côtier (Tanzanie), grâce à la fourniture d'électricité solaire photovoltaïque (PV).

De juillet 2017 à décembre 2018, une subvention d'un montant de 47 052 USD a été utilisée pour installer des panneaux photovoltaïques dans l'hôpital du village, le centre communautaire, les magasins et kiosques, et dans 30 foyers au moins. Elle a également été utilisée pour illustrer des activités d'entrepreneuriat comme la recharge de téléphones, les fours solaires et les séchoirs à sel pour les petits producteurs de sel. Ces activités ont bénéficié à l'ensemble des habitants du village, notamment les jeunes.



ENCADRÉ 3

Le Mécanisme de Financement de l'Adaptation au niveau local (projet LoCAL) du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) n'est pas un fonds et ne fonctionne pas par des appels à propositions ou projet par projet, mais implique la mise en œuvre d'un mécanisme national pour travailler avec les gouvernements locaux sur le financement climatique.

LoCAL fonctionne par le biais de subventions pour la résilience climatique basées sur la performance (SRCBP), qui consistent en un complément financier destiné à couvrir les coûts supplémentaires liés à la réalisation d'investissements résilients au climat et/ou d'investissements complémentaires pour l'adaptation au changement climatique. Ces subventions complètent les allocations régulières versées par les autorités centrales aux gouvernements locaux via le système de transfert fiscal intergouvernemental respectif. Leurs caractéristiques techniques incluent un ensemble de conditions minimales, des mesures de performance et une gamme d'investissements éligibles.

Le projet LoCAL et ses SRCBP ont soutenu des projets tels que: Agriculture, élevage, LULUC (utilisation des terres et changement d'affectation des terres), énergie, eau et assainissement, transport des déchets, infrastructures résistantes au climat, par exemple.

Pour plus d'informations sur les réalisations de LoCAL à Copargo, veuillez consulter la publication: "*Financing Climate and Energy Action in African Cities*", CoM SSA, 2019.



La construction d'un bassin de rétention d'eau et d'une digue à Copargo a été un facteur de réussite. Ces infrastructures ont augmenté la disponibilité en eau pour les agriculteurs, permis la diversification agricole et ont grandement contribué à l'économie locale. @LoCAL – UNCDF Photo Joel Bekou



ENCADRÉ 4

L'initiative Villes et changements climatiques en Afrique subsaharienne (CICLIA) de l'Agence française de développement (AFD) attribue des subventions à un nombre limité de pays prioritaires.

En décembre 2016, l'UE, le secrétaire d'État Suisse à l'économie (SECO) et l'AFD ont lancé un programme sur quatre ans doté de 10.5 millions d'euros. Parmi les subventions proposées par l'AFD, le mécanisme CICLIA vise à aider entre 20 et 25 villes d'Afrique subsaharienne à (1) financer des études de faisabilité et de vulnérabilité, (2) soutenir des projets existants pour maximiser leur impact et (3) soutenir les zones urbaines dans la préparation de leurs stratégies climatiques.

Cinq villes bénéficiant d'un tel soutien:

- Kampala (Uganda): préparation d'un plan directeur pour l'éclairage des rues de la ville
- Kano (Nigéria): étude de faisabilité pour la gestion des déchets solides
- Cape Town (Afrique du Sud): étude sur la vulnérabilité et les risques liés au changement climatique, et étude économique et financière sur un approvisionnement en énergie durable pour les foyers pauvres.
- Kinshasa (République démocratique du Congo): étude de pré-faisabilité urbaine et sociale dans les quartiers bordant la rivière N'Djili
- Ganvie (Benin): étude complémentaire pour le projet "Réinventer Ganvie" et pour l'étude d'impact environnemental et social

Malgré les critiques adressées à l'aide étrangère et aux subventions du secteur public, notamment parce qu'elles ne créent pas de capacité d'investissement à long terme, cette aide reste répandue dans l'Afrique subsaharienne comme dans les pays en développement. Il est donc important d'aider les villes et les gouvernements locaux à encourager les approches fondées sur le marché et les engagements commerciaux équitables à financer leurs besoins de développement, à renforcer leurs cadres institutionnels financiers nationaux et à y canaliser les fonds.



4.2 INSTRUMENTS DE FINANCEMENT CLIMATIQUE POUR LES VILLES

Le World Resources Institute (Institut des ressources mondiales) a publié un document de travail fournissant un glossaire des instruments et des mécanismes de financement disponibles pour soutenir les projets du secteur privé visant à atténuer les changements climatiques dans les pays en développement.²⁸ En l'utilisant comme ressource clé, cette section propose une vue d'ensemble des instruments de financement climatique disponibles pour les villes et les gouvernements locaux d'Afrique subsaharienne, présentés dans la base de données avec des exemples spécifiques provenant des villes ou des institutions qui les gèrent.

Les gouvernements locaux utilisent actuellement bon nombre de ces options de financement pour financer de grands projets d'infrastructure et d'autres initiatives, mais malheureusement, ils ne représentent pas forcément des efforts d'adaptation au climat ou d'atténuation de ses effets, y compris l'accès à une énergie durable.

Il est important de noter que les instruments de financement présentés ci-dessous sont plus appropriés aux priorités à long terme, notamment en ce qui concerne les mesures d'atténuation du changement climatique, ce qui s'explique principalement par le fait que ces projets ont tendance à être plus attrayants pour les investisseurs du secteur privé. Pour la plupart, les gouvernements locaux ont tendance à continuer à s'appuyer sur des fonds bilatéraux ou multilatéraux, ou des fonds d'adaptation dédiés, pour financer les projets d'adaptation.

Il est essentiel de réaffirmer que ces instruments de financement ne peuvent à eux seuls combler le déficit de financement dans les villes subsahariennes sans une amélioration indispensable de l'environnement régissant les investissements et les marchés des capitaux, et une efficacité accrue de la génération de revenus nationaux.

Utilisant le soutien des agences gouvernementales nationales, les gouvernements locaux doivent définir leurs priorités à court et à moyen terme, axées sur l'augmentation de la génération de revenus locaux grâce à des services et une gestion des infrastructures plus efficaces, ainsi que de meilleurs systèmes et processus de gestion financière.²⁹ Le renforcement de cette capacité va de pair avec l'amélioration de leur aptitude à intégrer les composantes climatiques aux éléments financiers et techniques de la planification municipale et de la prestation de services publics.

4.2.1 Instruments de diminution des risques

Les instruments de diminution des risques sont destinés à aider les investisseurs à réduire ou à gérer les risques liés aux investissements, généralement moyennant des frais, et à améliorer ainsi les attentes en matière de risque et de rendement d'un investissement. Il existe quatre types principaux, comme suit:

- **Assurance et garanties** – les produits d'assurance et de garantie protègent les investisseurs contre un défaut de remboursement de l'emprunteur. Une garantie peut être partielle – en protégeant une partie de l'investissement tout au long de sa durée de vie, ou en aval – couvrant l'intégralité de l'investissement après un délai prédéfini. Les assurances et garanties peuvent être divisées en trois catégories:
 - **L'assurance/la garantie contre les risques politiques** protège contre le défaut de remboursement d'un emprunteur à la suite d'événements et de circonstances politiques tels que l'expropriation d'actifs par le gouvernement, les restrictions de transfert de devises ou l'inconvertibilité, la rupture de contrat, la guerre et autres troubles civils, etc. En cas d'interruption du remboursement suite à de tels événements, les assurances/garanties de risques politiques couvrent la totalité ou une partie des pertes.
 - **Les garanties partielles de risque** couvrent les risques de non-respect des obligations contractuelles par un gouvernement local dans le cadre d'un projet du secteur privé. Ces obligations sont le plus souvent de nature politique ou réglementaire.
 - **Les garanties de crédit partielles** soutiennent l'emprunt commercial pour des projets d'investissement public en couvrant partiellement les prêteurs du secteur privé en cas de défaut de paiement du service de la dette par le gouvernement local.



ENCADRÉ 5

La garantie du Fonds européen de développement durable (FEDD) du plan d'investissement extérieur de l'UE (PEI)³⁰

D'une valeur de 1.5 milliard d'euros, le régime de garantie FEDD, l'un des piliers du plan d'investissement extérieur de l'UE (PIE) peut (1) attirer des financements pour une partie du capital initial ("fonds propres" ou "capital-risque") dont un projet a besoin pour démarrer et (2) servir de gage (garantie) pour rembourser la totalité ou une partie d'un prêt si un emprunteur subit des pertes et des défauts de paiement.

Vingt-huit garanties, dont au moins trois visant spécifiquement les villes d'Afrique subsaharienne, sont proposées dans le cadre du FEDD grâce à sa coopération avec les institutions financières nationales des pays de l'UE et les banques de développement multilatéral.

Parmi celles-ci, la plateforme de fonds d'investissement dans les villes durables dirigée par la Banque européenne d'investissement (BEI), qui couvre notamment l'action climatique, offre des garanties d'investissement aux fonds d'investissement régionaux en fournissant des prêts, des fonds propres, des financements mezzanine et des garanties (garantie FEDD jusqu'à 37 millions d'euros). Cette garantie mobilise des capitaux privés et publics dans les villes où les infrastructures et les services municipaux résilients sont rares, y compris dans les pays fragiles et moins avancés. En associant des investissements et une assistance technique (jusqu'à 8 millions d'euros) pour transformer les stratégies de développement urbain durable en projets, et pour les préparer et les développer, la garantie vise à participer à l'amélioration de la gouvernance locale et à lutter contre les obstacles à l'investissement privé dans les projets infrastructurels.

- **Prêts et facilités en monnaie locale:** ils sont déboursés en monnaie locale, protégeant ainsi l'emprunteur des risques de change découlant de la non-concordance entre la génération de revenus en monnaie locale et le remboursement de la dette en monnaie étrangère.



ENCADRÉ 6

En Afrique subsaharienne, les prêts en monnaie locale du **KfW et de la BAD groupe**, parties du **régime de garantie du FEDD**, proposent des prêts en monnaie locale³¹ avec une garantie totale FEDD de 27.5 millions d'euros et une assistance technique allant jusqu'à 2 millions d'euros.

Le régime propose et gère deux garanties visant à réduire les coûts de financement, à lutter contre les risques liés à la dépréciation de la monnaie, et à encourager les prêts en monnaie locale pour des projets en Afrique subsaharienne. Il s'agit de:

- La garantie du groupe KfW, visant à soutenir des projets énergie durable pour tous (SE4ALL), la croissance des micro, petites et moyennes entreprises, et l'investissement dans le secteur de l'énergie (garantie FEDD jusqu'à 15 millions d'euros)
- La garantie de la BAD, visant à fournir des prêts abordables à long terme en monnaie locale à des entreprises locales (y compris les petites et moyennes entreprises (PME)) dans des secteurs clés, notamment dans les pays moins avancés et fragiles (garantie FEDD jusqu'à 12.5 millions d'euros)

- **Facilités de liquidité:** ligne de crédit visant à fournir à un projet ou une entité des flux de trésorerie critique au moyen d'une facilité de liquidité en devises permettant aux emprunteurs de gérer les fluctuations des taux de change.
- **Swaps/produits dérivés:** accords financiers qui permettent de gérer différents types de risques encourus par un investisseur ou un emprunteur en contrepartie d'une commission initiale ou d'une prime permanente, tout en impliquant un échange de flux de trésorerie avec une entité tierce ou un mécanisme de financement.

4.2.2 Instruments de prêt ou de dette

Les instruments de prêt ou de dette fournissent aux emprunteurs un financement initial en échange du remboursement du "capital" ainsi que des intérêts, sur la base d'échéanciers et de taux d'intérêts prédéterminés. Ici, l'accent est mis sur les instruments concessionnels proposés par les institutions de financement du développement (IFD) et les donateurs plutôt que par les investisseurs commerciaux, car ils sont mieux adaptés aux besoins et contexte des villes d'Afrique subsaharienne. Il existe deux catégories:

- **Prêts concessionnels/flexibles:** prêts sans taux d'intérêt ou peu élevés, calendriers de remboursement prolongés et modifications des taux d'intérêt tout au long du prêt
- **Prêts concessionnels/flexibles via des intermédiaires financiers:** prêts accordés pour des projets par le biais d'intermédiaires financiers, soit publics comme les banques de développement infranationales, soit privés comme les banques commerciales.



ENCADRÉ 7

Le **Fonds international d'investissement municipal de Cités et Gouvernement locaux unis (CGLU)**, le **Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV)** et le **Fonds d'équipement des Nations unies (FENU)** représentent des composantes essentielles de la stratégie globale renouvelée de CGLU pour localiser le financement en vue d'une urbanisation durable. Adoptée en mai 2018, son objectif est de faciliter l'accès au financement des projets d'investissement des gouvernements locaux sur les marchés financiers nationaux et internationaux. L'objectif est de soutenir la structuration des investissements innovants dans les villes dites du Sud, à travers une composante d'assistance technique et une composante d'investissement. Le premier tour de financement vise à mobiliser 250 millions de dollars.

Toutes les villes, quelle que soit leur taille, sont éligibles aux Fonds dans la mesure où le projet ou le programme d'investissement présente un intérêt général et contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Les Fonds comptent aider chaque ville à finaliser son/ses projet(s) d'investissement en contribuant jusqu'à 30 % du financement et en l'aidant à mobiliser les financements restants sur les marchés des capitaux nationaux et internationaux.

Un appel à initiatives lancé début 2019 par le Secrétariat mondial de CGLU a permis d'identifier 14 villes (dont cinq en Afrique) susceptibles de bénéficier des Fonds pour une première phase pilote. Parmi les projets soumis par les villes africaines pour la phase pilote figurent le développement de réseaux autonomes d'éclairage public, la construction et la réhabilitation de marchés et la décongestion des réseaux de transport.



ENCADRÉ 8

Le **projet de drainage des eaux pluviales** de la **ville de Cotonou, au Bénin**, a été financé par des prêts de la **BEI**. À l'heure où le changement climatique entraîne de plus en plus de phénomènes météorologiques extrêmes, le secteur de l'eau et de l'assainissement est devenu l'une de leurs priorités.

En 2010, suite aux inondations en Afrique de l'Ouest, le gouvernement béninois a élaboré un plan directeur pour la collecte des eaux de pluie, qui a donné naissance à un nouveau programme de lutte contre les inondations à Cotonou. Ce projet – qui bénéficie également du soutien de la Banque mondiale, de l'Agence française de développement, de la BAD, de la banque islamique de développement et de la banque ouest-africaine de développement – vise à protéger Cotonou des inondations cycliques que la ville subit lors de sa saison des pluies annuelle, en construisant 34 bassins de rétention à divers endroits de l'agglomération. Le financement de la BEI en couvre 20. En décembre 2018, la BEI a accepté d'investir 50 millions d'euros dans ce projet, sous forme de prêts, dont le coût total s'élève à 128 millions d'euros.

4.2.3 Investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres

Les investissements en fonds propres fournissent à une entité ou un projet une base de capital essentielle pour la croissance de ses activités, l'accès à d'autres sources de financement et la réduction des risques d'investissement encourus par les autres investisseurs du projet/de l'entreprise, notamment les créanciers, qui sont remboursés avant les investisseurs en fonds propres. Les différentes catégories sont énumérées ci-dessous:

- **Prise de participation directe:** une contribution directe en capital à un projet sans garantie de remboursement. Le rendement dépend de la performance du projet sur la période d'investissement.
- **Quasi-fonds propres:** ces investissements présentent à la fois des caractéristiques de dette et de fonds propres en termes de propriété et de revendication sur des actifs en cas de défaut. Certains types de quasi-fonds propres peuvent être convertis de la possession de dette en caractéristiques de fonds propres, et vice versa. Il existe deux catégories de quasi-fonds propres:
 - **Obligations convertibles:** elles peuvent être converties en actions ordinaires en circulation de l'entité émettrice (telle qu'un gouvernement local) ou en espèces d'une valeur équivalente. Étant donné que les intérêts sont payés avant tout dividende en actions, les obligations convertibles représentent un instrument plus sûr pour le prêteur par rapport à un investissement direct en fonds propres
 - **Dette subordonnée:** sa revendication sur les actifs est moindre; si un gouvernement local ou un projet fait faillite, la dette subordonnée ne sera payée qu'après le remboursement de dettes plus anciennes



ENCADRÉ 9

Le **projet approuvé par le Fonds vert pour le climat "Climate Investor One" (CIO)** a été créé pour financer des projets d'infrastructures d'énergie renouvelable sous forme de prêts concessionnels dans onze pays avec un investissement total de 100 millions de dollars.

Parmi les pays bénéficiaires figurent le Burundi, le Cameroun, Djibouti, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Nigéria et l'Ouganda. À ce stade, les villes et administrations locales ne sont pas éligibles pour accéder directement à ces prêts.

Climate Investor One est une facilité de financement mixte gérée par Climate Fund Managers, un fonds d'investissement détenu par la Banque de développement néerlandaise (FMO) et par Sanlam InfraWorks, filiale de Sanlam, un groupe sud-africain.

4.2.4 Fonds et produits structurés

Particulièrement utile aux petits projets, les fonds et produits structurés permettent aux investisseurs de diversifier leurs investissements (améliorant ainsi leur profil global de risque/rendement) et de réduire les coûts de transaction liés aux investissements. Ils améliorent donc l'accès des emprunteurs au financement. Il existe trois catégories:

- **Les fonds de dette et de participation** sont des investissements groupés en dette ou en fonds propres pour plusieurs projets et/ou gouvernements locaux. Les fonds de dette permettent aux investisseurs de préserver leur capital et de générer des revenus, tandis que les fonds de participation visent à la croissance des investissements sous forme de gains en capital ou de dividendes
- **Les produits structurés/titrés** sont des investissements hautement personnalisés dans lesquels des groupes d'actifs, comme les prêts hypothécaires, sont agrégés pour créer un nouveau titre, puis divisés et vendus à des investisseurs à tolérances risque/rendement diverses
- **Les fonds de gage** sont des fonds propres privés ciblés dédiés à un objectif d'investissement spécifique défini par les contributeurs du fonds d'investissement



ENCADRÉ 10

Le **mécanisme de financement climatique (CFF)** de la **Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA)** est la première facilité de financement climatique du secteur privé en Afrique à utiliser un modèle pionnier de banque verte. Le CFF, dans lequel le FVC investit 56 millions de dollars, fournit des rehaussements de crédit tels que des tranches de dette subordonnée et des extensions pour réduire les risques et augmenter le caractère bancable des projets climatiques, afin de concentrer des investissements importants provenant de banques commerciales et de sponsors de projets. Le programme cible l'Afrique du Sud, la Namibie, Le Lesotho et l'Eswatini (anciennement le Swaziland), mais il pourrait aisément être reproduit dans d'autres pays en développement.

4.3 MÉCANISMES DE FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Outre le recours à leurs propres ressources financières (transferts intergouvernementaux, impôts perçus, tarifs, revenus d'actifs, subventions et primes externes), les gouvernements locaux africains financent généralement les investissements de capitaux urbains à l'aide 1) d'emprunts; 2) de partenariats publics-privés (PPP); et 3) de la récupération de la valeur foncière (financement foncier).³² Parmi ces mécanismes, certaines innovations, telles que les obligations vertes, ont évolué permettant ainsi aux gouvernements locaux de bénéficier d'investissements et de capitaux supplémentaires, notamment de la part du secteur privé. Une partie sert aux villes et gouvernements locaux du monde entier et peut également s'appliquer au contexte subsaharien. Ils sont décrits ci-dessous:

4.3.1 L'emprunt

Les gouvernements locaux peuvent contracter des emprunts soit par le biais de prêts, soit par l'émission de titres de créance (obligations). Bien que ces instruments aient été abordés plus en détail à la section 4.2.2, deux déclinaisons de ces instruments sont mises en évidence ici: les obligations vertes et les mécanismes de financements groupés infranationaux (Subnational Pooled Financing Mechanisms, SPFM). Ces deux variantes ont été identifiées par le Nouveau Programme pour les villes comme des catalyseurs potentiels pour financer sa mise en œuvre au niveau local et comme des accélérateurs de mobilisation des marchés de capitaux pour financer les activités de transition à faible émission de carbone des villes.

- **Les obligations vertes** sont des titres de créances émises par les gouvernements locaux afin de lever des capitaux spécialement pour des projets en lien avec le climat ou l'environnement, et peuvent être certifiées en tant que tel en utilisant les normes internationales existantes telles que les principes pour les obligations vertes ou les normes d'obligations climatiques.³³ Comme le marché des obligations vertes est relativement nouveau et que les risques connexes sont considérés comme élevés, notamment dans les pays en développement, les investisseurs doivent obtenir des garanties soit de la banque centrale nationale, soit de banques multilatérales de développement (BMD) du pays. En outre, en tant qu'organismes émetteurs, les gouvernements ont besoin d'une notation de crédit et d'une certification indépendante pour l'investissement. Actuellement, la cote de solvabilité de la plupart des gouvernements locaux subsahariens est basse et les cadres juridiques et réglementaires concernant leurs capacités d'emprunt sont limités par les gouvernements nationaux, ce qui rend l'émission d'obligations vertes plus difficile pour eux.



ENCADRÉ 11

En juillet 2017, la ville du **Cap** a émis une **obligation verte** d'une valeur de 1 milliard de rands (76 millions de dollars)³⁴. Pour ce faire, elle a fait appel aux services d'un intermédiaire dûment qualifié pour commercialiser et inscrire l'obligation à la Bourse de Johannesburg (Johannesburg Stock Exchange, JSE). La réaction du marché a été jugée très positive car, en deux heures, 29 investisseurs ont fait des offres totalisant 4.3 milliards de rands en réponse à la première émission d'obligations de 1 milliard de rands qui était mise aux enchères.

Les projets qui seront financés par cette obligation verte sont en partie des initiatives d'adaptation et d'atténuation, selon les normes de l'organisme de certification, la Climate Bonds Initiative (CBI, initiative pour les obligations climat), et sont conformes à la stratégie de la Ville en matière de changement climatique. Il s'agit notamment de l'achat d'autobus électriques, de mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments municipaux, d'initiatives de gestion de l'eau, du traitement des effluents d'eaux usées et de la réhabilitation et de la protection des structures côtières.

Pour plus d'informations sur les obligations vertes de la ville du Cap, se référer à la publication: "*Financing Climate and Energy Action in African Cities*", CoM SSA, 2019

- **Les mécanismes de financements groupés infranationaux (SPFM)** offrent aux collectivités infranationales (gouvernements locaux et régionaux) des missions et des caractéristiques de crédit similaires qui n'ont pas la portée et l'ampleur financières, l'expertise et les antécédents de crédit nécessaires pour accéder seules aux marchés du crédit,³⁵ avec un accès conjoint aux marchés des capitaux privés (financement bancaire et obligations) et au financement du secteur public à des conditions avantageuses. C'est un mécanisme particulièrement intéressant pour les gouvernements locaux des villes intermédiaires dont les besoins d'investissement individuels n'atteignent pas le niveau attendu du marché, et ne peuvent le faire que si elles sont regroupées. Cependant, les SPFM ne sont envisageables que pour les villes opérant dans un contexte juridique, réglementaire et monétaire similaire, et s'adressent donc principalement aux villes du même pays ou de la même région comme l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).



ENCADRÉ 12

En Afrique, le **Kenya** et l'**Afrique du Sud** ont recouru aux mécanismes de financement groupés pour garantir le financement par le biais de prêts bancaires et d'obligations. Dans de nombreux pays en développement, les fonds mis en commun utilisent des garanties partielles de crédit, telles que **garanties partielles de crédit de l'USAID**, pour obtenir la confiance du marché. Le fond groupé K-Rep au Kenya en est un bon exemple.

Malgré un certain succès dans un petit nombre de pays, l'expansion des mécanismes spéciaux de financement des projets n'a pas eu lieu en raison de limitations spécifiques des cadres juridiques et financiers nationaux et du manque de solvabilité de la plupart des gouvernements locaux.

Il est toutefois important de noter que l'accès aux instruments financiers varie selon les pays et les contextes en Afrique subsaharienne. Bien que l'engagement du secteur privé soit crucial pour combler le déficit de financement des projets infranationaux sur le climat, les gouvernements locaux doivent, pour ce faire, prouver leur capacité (c'est-à-dire leurs compétences) à concevoir, préparer et rendre opérationnels des projets conformément aux normes utilisées par le secteur privé. Ceci est nécessaire pour les rendre 'bancables'. En Afrique subsaharienne, très peu de villes sont considérées comme solides et sont donc incapables d'émettre des obligations ou d'emprunter des capitaux. La faiblesse des cadres de réglementation et d'investissement pour les prêts aux gouvernements locaux renforce cette incapacité à accéder aux marchés du crédit qui, en fin de compte, limite ou décourage les investissements du secteur privé.

4.3.2 Partenariats publics-privés (PPP)

Outre les transferts intergouvernementaux et la génération de revenus municipaux, les PPP sont l'un des mécanismes financiers les plus appropriés pour permettre aux gouvernements locaux de mobiliser des financements à court terme. En Afrique subsaharienne, le financement total de PPP d'infrastructures est passé de 40 millions de dollars en 1990 à 174.5 milliards de dollars en 2017, avec l'Afrique du Sud et le Nigeria en tête pour le nombre et la valeur des transactions, suivis du Kenya, de l'Ouganda, du Rwanda et de la Tanzanie.³⁶

Dans un PPP, le secteur privé fournit des infrastructures ou des services qui ont traditionnellement été délivrés par le secteur public.³⁷ Les PPP ont joui une grande popularité dans le monde entier au début des années 1990, mais ont ensuite connu des résultats plutôt décevants en raison des fluctuations imprévues des taux de change des devises étrangères, des réformes institutionnelles et des réformes de taux, des exigences réglementaires qui imposent des subventions à certains services, de l'incapacité des opérateurs privés à récupérer les investissements grâce aux seuls frais d'utilisation, du manque de flexibilité et de capacité des opérateurs privés internationaux à s'adapter aux contextes locaux en Afrique et de la crise financière en 2008. Néanmoins, de nouveaux modèles de PPP sont explorés et testés avec un intérêt croissant de la part des villes et du secteur privé pour étendre l'utilisation de ces mécanismes, notamment en ce qui concerne les solutions innovantes telles que la production d'énergie, l'éclairage public, la gestion des déchets, etc.

Selon l'Agence française de développement (AFD), un modèle de PPP de deuxième génération prend forme, avec de nouvelles configurations dont différents types de partenaires (notamment des entreprises locales) et basé sur la qualité des contrats et des relations de confiance et de long terme entre résidents, élus locaux et partenaires privés. Les PPP de deuxième génération "semblent particulièrement adaptés à l'Afrique subsaharienne, où les gouvernements locaux restent souvent relativement faibles, le secteur privé peu développé et surtout informel, et les habitants pauvres, mal représentés et ignorés".³⁸ Les PPP peuvent renforcer considérablement la capacité d'une municipalité à mettre en œuvre des projets de résilience aux changements climatiques, à condition que les risques soient soigneusement pris en compte. Elles sont souvent gérées par une unité PPP dédiée, au sein des gouvernements locaux, qui veille à ce que les accords respectent les exigences ou les contextes locaux, et fournit un soutien politique, juridique et technique pour leur conception et leur mise en œuvre. Pour être équitables et efficaces, les PPP dans le contexte de l'Afrique subsaharienne doivent être conçus pour répondre aux besoins climatiques locaux, attirer l'intérêt des investisseurs et s'aligner sur la capacité des pouvoirs publics à les concevoir, les soumettre et les gérer.



ENCADRÉ 13

Le **projet iShack** du **Sustainability Institute Innovation Lab** du Sustainability Institute (Afrique du Sud) est une entreprise sociale créée en 2013 pour fournir de l'énergie solaire hors réseau aux habitants des quartiers informels de Stellenbosch (Afrique du Sud)³⁹. Jusqu'à présent, plus de 1 600 résidents ont reçu des systèmes solaires domestiques et une formation du Sustainable Institute pour installer et entretenir le service.

Le projet a reçu des investissements initiaux de la Fondation Bill et Melinda Gates et du Fonds vert pour le climat national. Toutefois, son modèle commercial repose sur un PPP, car depuis sa mise en œuvre, ses coûts d'exploitation à long terme sont largement couverts par les utilisateurs finaux, associés à des subventions de la municipalité de Stellenbosch, qui fournit une subvention "électricité de base gratuite" au profit de chaque ménage participant au régime.

Pour plus d'informations sur le modèle iShack, se référer à la publication: "*Financing Climate and Energy Action in African Cities*", CoM SSA, 2019.

4.3.3 Récupération de la valeur foncière

La récupération de la valeur foncière, ou financement foncier, repose sur la reconnaissance du fait que les propriétaires de biens et les promoteurs immobiliers profitent de la valeur croissante des terres et sont prêts à payer pour ces gains. Les gouvernements locaux recourent à un large éventail d'outils et d'instruments de planification pour capter la valeur croissante des terres et ainsi collecter des revenus pour l'investissement urbain. Cela nécessite des investissements directs de la part des promoteurs, ou d'utiliser la source de revenus pour obtenir le financement nécessaire à de plus grands projets d'investissement.⁴⁰



ENCADRÉ 14

À **Addis-Abeba, en Éthiopie**, toutes les terres appartiennent au gouvernement national et sont gérées par l'administration municipale d'Addis-Abeba. Les terrains viabilisés sont loués à des promoteurs et à des institutions publiques par attribution directe ou par vente aux enchères.

L'attribution directe fait référence à une procédure par laquelle un terrain est transféré pour la construction de bâtiments ou d'infrastructures d'intérêt public, tels que des immeubles de bureaux gouvernementaux, des lieux de culte et des projets de logements communautaires, entre autres. Grâce à l'attribution, les terrains sont offerts à prix réduit, de deux à sept fois inférieur aux prix offerts aux enchères.⁴¹ Par le biais de la mise aux enchères, les terrains font l'objet d'appels d'offres publics selon des critères fixés par l'État. Moins de 10 % des terrains viabilisés d'Addis-Abeba sont vendus aux enchères.⁴²

Grâce à de tels mécanismes de financement foncier, l'ampleur de la rénovation urbaine à Addis-Abeba est sans précédent, avec 6 % des recettes de la ville provenant de la location de terrains.⁴³ Bien que cette pratique puisse être bénéfique, certaines externalités négatives peuvent également survenir en raison de la quantité limitée de terrains viabilisables et des lacunes dans la capacité technique et professionnelle de la ville à les desservir.

Le cas d'Addis-Abeba est toutefois unique, principalement parce que les terres appartiennent à l'État. Harare et Nairobi constituent d'autres exemples de ce type de financement en Afrique subsaharienne. Si les applications de financements fonciers en Afrique subsaharienne concernent principalement les infrastructures générales, le potentiel d'intégration des composantes climatiques est également énorme.

Au-delà des mécanismes financiers mentionnés ci-dessus, les villes et les gouvernements locaux peuvent utiliser plusieurs autres stratégies pour attirer des ressources financières supplémentaires. Certaines d'entre elles sont énumérées ci-dessous:

- **Le financement participatif** s'appuie sur les efforts des individus pour soutenir les initiatives ou les projets d'autres personnes en investissant de petites sommes d'argent. Les voies de recours du financement participatif reposent sur Internet pour présenter des projets. Elles peuvent prendre la forme de dons, de capitaux propres ou d'emprunts.
- **Un budget participatif** est un outil qui implique directement les citoyens dans les décisions budgétaires locales en leur permettant de s'exprimer sur la façon dont les politiques locales sont élaborées et les ressources allouées. Il s'est avéré que les projets sélectionnés dans le cadre de la budgétisation participative attirent davantage de capitaux car les donateurs et les investisseurs sont rassurés par le soutien des utilisateurs.
- **Les fonds renouvelables** utilisent les remboursements des prêts passés et les nouveaux fonds pour leur mise à niveau périodique.



ENCADRÉ 15

Fonds renouvelables locaux

La municipalité de Kasese, en Ouganda, a créé un fonds renouvelable appelé "Fonds d'accès à l'énergie". Ce pool de capitaux offre aux résidents des options de paiement abordables pour l'achat de cuisinières améliorées et de systèmes photovoltaïques solaires. Son succès s'explique par le fait qu'il permet l'achat en gros de systèmes solaires domestiques (SSD), ce qui réduit les coûts unitaires et subventionne donc partiellement chaque système. Les résidents remboursent leur SSD au fil du temps par le biais du microfinancement, ce qui élimine les coûts initiaux élevés, et à mesure que les systèmes sont remboursés, le fonds est reconstitué, ce qui lui permet de financer plus de SSD et d'organisations communautaires.

Modèles de financement participatif en Afrique subsaharienne

Bien que des modèles de financement participatif soient développés en Afrique, les villes africaines pourraient y recourir bien davantage; Par exemple, SunExchange, une société privée basée en Afrique du Sud, facilite le financement participatif d'installations solaires photovoltaïques. La société offre aux investisseurs la possibilité d'acheter ne serait-ce qu'une simple cellule solaire PV, pour environ 80 rands (5 euros). L'énergie solaire est ensuite vendue aux écoles, aux entreprises ou aux grandes et moyennes surfaces pour générer des revenus. La propriété du système appartient au pool d'investisseurs, chaque investisseur étant remboursé en fonction de sa part de cellules solaires. SunExchange prélève des frais marginaux pour l'installation, l'entretien et les paiements de facilitation.

Pour plus d'informations sur les modèles innovants développés par les villes d'Afrique subsaharienne, se référer à la publication: "*Financing Climate and Energy Action in African Cities*", CoM SSA, 2019.

4.4 OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LES VILLES ET COLLECTIVITÉS LOCALES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE



Plusieurs initiatives, gérées par divers types d'institutions à travers le monde, peuvent également offrir des options et des opportunités aux villes et aux gouvernements locaux d'Afrique subsaharienne pour soutenir le financement de leurs projets climatiques. Par exemple, en 2017, la Cities Climate Finance Leadership Alliance (CCFLA) a mené une étude cartographique des initiatives de financement de la lutte contre le changement climatique de ses 50 membres et a constaté que sur les 90 initiatives énumérées, près d'un quart (22.2%) était consacré aux villes et collectivités locales subsahariennes. Toutefois, l'étude n'approfondit pas les diverses conditions et les différents critères d'éligibilité pour que les villes s'engagent dans ce type de soutien.

Les données recueillies dans le cadre de ladite étude cartographique serviront donc à fournir une vue d'ensemble et des informations sur les principaux critères d'éligibilité (en particulier ceux exigés par les investisseurs privés) des villes et collectivités locales subsahariennes pour accéder à un soutien financier de la part de divers types d'institutions et partenaires.

D'une manière générale, les institutions du secteur public telles que les agences bilatérales et multilatérales et les institutions de financement du développement examinent la nature du projet et les besoins les plus urgents du bénéficiaire afin d'allouer les fonds.

4.4.1 La nature du projet financé

Les villes et collectivités locales devraient être en mesure de démontrer que le projet/programme à financer présente un intérêt général pour leur territoire, pour les parties prenantes et, surtout, pour leurs citoyens, en fonction des besoins exprimés et des urgences. Elles doivent en outre démontrer que le projet/programme contribue fortement à la réalisation des Objectifs de développement durable et, si possible, les contributions prévues déterminées au niveau national (CDN). Enfin, elles devraient être en mesure de démontrer un bénéfice accessoire potentiel pour le climat, soit au regard des mesures d'adaptation, soit au regard des mesures d'atténuation. Plus important encore, le chef de projet doit indiquer la viabilité financière du projet et comment il sera financé.

Pour bénéficier d'une subvention, le candidat doit souvent mettre l'accent sur au moins un des deux axes spécifiques:

- une approche locale – le projet d'investissement doit avoir un effet d'entraînement sur le développement économique local et sur la mobilisation des acteurs locaux;
- une approche nationale – le projet d'investissement doit développer une expertise nationale existante, contribuer au développement du pays ou de la ville bénéficiaire ou contribuer à l'influence nationale en termes économiques, de diplomatie écologique ou politiques.

Bien qu'ils soient également pris en compte par les institutions du secteur public, ces besoins de financement constituent un critère majeur pour la plupart des institutions financières du secteur privé, qui ont tendance à examiner plus attentivement les indicateurs de risque et de rendement.

4.4.2 Les exigences en matière de financement externe

D'une manière générale, le financement externe ne dépasse pas 30% du coût total du projet, bien que ce nombre dépende largement du type de financement (emprunts, capitaux propres, subventions) et de ses sources. Le montant moyen des prêts va de 300 000 à 1 million d'euros et peut atteindre 10 millions d'euros par ville. Le maître d'ouvrage ou le gouvernement local doit être en mesure de fournir des informations générales sur le projet, décrire son niveau de préparation, y compris sa préparation technique et son coût, et prouver un remboursement financier pluriannuel. Il faut tenir compte de l'effet des coûts de transaction élevés, pouvant même faire grimper l'échelle minimale d'un projet.

Certains fonds peuvent élargir leurs critères de financement:

- les petits projets qui sont fortement axés sur les objectifs politiques du fond ou qui contribuent au développement d'une innovation spécifique;
- les projets présentant un profil de risque plus élevé que les politiques d'investissement classiques ou les projets mis en œuvre dans une région présentant un niveau d'exposition à un choc majeur (endogène ou exogène).

En ce qui concerne les investisseurs privés, les villes devraient également être conscientes et capables de faire la distinction entre les investisseurs commerciaux et institutionnels, et leurs attentes respectives. Les investisseurs commerciaux, tels que les banques et les sociétés de capital-investissement, ont des horizons de remboursement plus courts et sont prêts à investir dans des projets qui ont déjà pris en compte les risques liés au démarrage et qui offrent des rendements supérieurs. Les investisseurs institutionnels ont un profil de risque et de rendement plus faible et sont attirés par des projets dont les flux de trésorerie à long terme sont fiables et correspondent à leurs engagements à long terme.⁴⁴ Pour attirer ce financement, les villes et les gouvernements locaux devraient travailler en priorité avec les gouvernements nationaux, les institutions financières intermédiaires et d'autres parties prenantes sur des mesures de préparation de projets climatiques à un stade précoce qui réduisent le risque d'investissement et qui, finalement, améliorent les rendements.

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES VILLES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX SUBSAHARIENS



Bien que les options de financement pour la mise en œuvre de PAAEDC et d'infrastructures climatiques soient en général largement disponibles, leurs conditions d'engagement, leur éligibilité et leurs critères spécifiques limitent le nombre de villes subsahariennes qui sont capables de les engager avec succès. En outre, seules quelques opportunités de financement présentées ici sont directement accessibles aux collectivités locales, car la plupart nécessitent l'engagement d'entités intermédiaires telles que les gouvernements nationaux ou régionaux, ou les institutions financières.

La difficulté que rencontrent les gouvernements locaux pour assurer l'accès au financement est un indicateur qui doit être pris en compte, en particulier par les gouvernements nationaux, car il illustre la nécessité de développer et/ou de renforcer des mécanismes pour catalyser le financement climatique et le canaliser vers les villes. Cela aurait non seulement d'importantes répercussions sur le climat, mais réduirait également la pauvreté. Au niveau national, il faut créer un environnement politique et réglementaire propice à l'engagement du secteur privé pour attirer les investissements du secteur privé, en particulier dans les mesures d'atténuation climatique. Enfin, les gouvernements nationaux doivent également soutenir les gouvernements locaux par le biais de financements nationaux tels que les réaffectations budgétaires nationales, la création de fonds nationaux dédiés au climat et la fourniture d'instruments de réduction des risques tels que l'assurance et le financement garanti pour les projets locaux, entre autres. Afin de relier le chaînon manquant dans la chaîne de valeur locale du financement de la lutte contre le changement climatique, les institutions intermédiaires nationales telles que les banques infranationales de développement (BDS) devraient être renforcées. Déjà présentes en Afrique subsaharienne⁴⁵, elles sont prévues pour répondre aux besoins spécifiques de tous les gouvernements locaux et saisir les opportunités nationales de structuration de l'investissement local et de transformation du paysage financier pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat.

Les partenaires de développement et la communauté internationale ont également un rôle à jouer dans la mise en œuvre de programmes d'assistance technique supplémentaires axés sur l'amélioration de la capacité des gouvernements locaux à concevoir, préparer et mettre en œuvre des projets, ainsi que dans la planification et l'opérationnalisation de l'action climatique, la gestion des infrastructures et la fourniture de services ainsi que la planification des investissements.

Grâce au soutien des gouvernements nationaux, des partenaires au développement et de la communauté internationale, les gouvernements locaux d'Afrique subsaharienne amélioreront leur accès aux options de financement disponibles, bien qu'elles aient besoin de travailler en permanence avec des partenaires dans tous les secteurs, en particulier dans les domaines suivants: **la préparation de projets, la planification et la conception de politiques locales, et l'utilisation d'approches innovantes en matière de financement de la lutte contre le changement climatique.**

- Le soutien à la préparation des projets et au renforcement des capacités des villes est largement disponible et les gouvernements locaux doivent travailler main dans la main avec les prestataires d'assistance technique pour s'assurer que leurs efforts dans ce domaine sont durables. La préparation des projets sert non seulement à faciliter le processus d'exécution d'une réserve de projets, mais aussi à regrouper les efforts et les engagements de coopération d'un large éventail de parties prenantes. La capacité des gouvernements locaux dépend fortement de la fonction de leurs gestionnaires techniques et financiers. Dans de nombreux cas, le mandat des gestionnaires techniques et financiers locaux sont alignés sur celui du maire en fonction. Ce mandat est donc soumis aux cycles électoraux et aux administrations politiques. Les agents locaux qui ont reçu une formation sur la préparation de projet et le renforcement des capacités ne restent pas plus longtemps en fonction, alors que la transition et le roulement des agents sont souvent efficaces. Les gouvernements locaux doivent donc mettre en place des systèmes et des processus qui garantissent que les compétences en matière de préparation de projet sont partagées et transférées de manière appropriée aux ressources humaines concernées au fil du temps. C'est seulement de cette

façon qu'ils seront en mesure de développer la capacité de se conformer aux exigences, normes et procédures des sources de financement, de développer des projets 'bancables' et d'absorber avec succès le soutien financier nécessaire.

- Les gouvernements locaux doivent également mettre en œuvre des actions liées aux engagements nationaux. Les signataires de la CoM ASS doivent mettre en œuvre leurs engagements envers la Global Covenant of Mayors en intégrant systématiquement les questions relatives au changement climatique dans leurs politiques et réglementations, ainsi que dans leurs activités de planification et de conception. De même, ils doivent rendre compte des coûts de la planification de l'action climatique et de l'intégration des infrastructures climatiques dans leurs budgets. Au-delà de leur dépendance à l'égard de l'aide et des subventions étrangères, cela impliquera bien évidemment une combinaison de sources de financement municipales telles que les recettes locales, les transferts intergouvernementaux, les accords de partage des risques, les fonds d'adaptation spécifiques et, avec le temps, l'accès aux marchés financiers intérieurs par l'émission d'obligations municipales, infrastructurelles ou vertes, par exemple.
- En reposant sur des cadres politiques et réglementaires solides établis par les gouvernements nationaux, les collectivités locales d'Afrique subsaharienne, en particulier dans les économies plus avancées, devraient également commencer à examiner les approches fondées sur le marché et à étendre leur utilisation d'outils et de mécanismes financiers novateurs consacrés au climat. Ainsi, ils mobiliseront des capitaux, en particulier pour des actions visant l'atténuation du changement climatique, avec des antécédents efficaces en matière d'opérations, en exploitant le potentiel du secteur privé pour réaliser des investissements climatiques. Plusieurs de ces mécanismes financiers novateurs, tels que les mécanismes de gestion durable des forêts, les obligations vertes, le financement foncier, le financement participatif et la budgétisation participative, entre autres, sont déjà utilisés.

Avec tous ces efforts, les gouvernements locaux subsahariens peuvent également apprendre des autres collectivités locales de la région en se joignant aux associations et réseaux de villes, en échangeant avec des pairs ou en concluant des accords de coopération de ville à ville.

Finalement, tout gouvernement local doté de bonnes pratiques de gouvernance, de systèmes de planification judicieux et de revenus adéquats aura toujours plus de succès dans ses actions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique qu'une ville dont le leadership, la planification et les ressources sont insuffisants. Il s'ensuit qu'au-delà de tout objectif de résilience climatique, le but des initiatives d'adaptation et d'atténuation devrait toujours être d'améliorer le fonctionnement global d'une ville.⁴⁶

BIBLIOGRAPHIE

Groupe de la Banque africaine de développement, 2018. Africa must not be shorted-changed by climate finance, says expert panel at COP24 (Selon un groupe d'experts réunis à COP24, l'Afrique ne doit pas être court-circuitée par le financement de la lutte contre le changement climatique). Consultable sur: <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/africa-must-not-be-short-changed-by-climate-finance-says-expert-panel-at-cop24-18884>

Groupe de la Banque africaine de développement. Portefeuille de données. Afrique du Sud – Projet sur les énergies renouvelables d'Eskom. Consultable sur: <https://projectsportal.afdb.org/dataportal/VProject/show/P-ZA-F00-004>

Barnard, S, 2015. How can international climate funds best support low-carbon and climate resilient urban development?, in *Climate Finance for cities*, working paper 419. Consultable sur: <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9660.pdf>

Barnard, S., Nakhooda, S., and Nassiry, D., 2016. Rapport. Finding the pipeline, project preparation for sustainable infrastructure, 39 p. Consultable sur: <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/11075.pdf>

Barnard, S., Watson, C. and Schalatek, L., 2016. Note régionale sur le financement climatique: Afrique subsaharienne. Washington DC: World Bank. Consultable sur: <https://www.odi.org/publications/10612-climate-finance-regional-briefing-sub-saharan-africa>

Bassini, E. and Giordano, M., 2019. Climate Change and Africa's Future, in *Governance in an emerging world*, Winter Series, Issue 119. Consultable sur: <https://www.hoover.org/research/climate-change-and-africas-future>

Berrisford, S., Rose, L., and Palmer, I., 2018. Land-based financing in sub-Saharan African cities. Consultable sur: <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/0956247817753525>

B. Kwemo, A., 2017. Making Africa great again: reducing aid dependency, in *Brookings*. Consultable sur: <https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2017/04/20/making-africa-great-again-reducing-aid-dependency/>

Union européenne, 2019. Résumé du plan d'investissement extérieur de l'UE, Garanties, 40 p. Consultable sur: https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/181213-eip-28-guarantees-brochure-final_fr.pdf

Fonds mondial de développement des villes, 2015. Les mécanismes de financements groupés infranationaux comme catalyseurs potentiels, 28 p. Consultable sur: http://admin.fmdv.net/Images/Publications/41/FMDV_Policy%20Paper_%20SPFM%20FR.pdf

Fonds mondial de développement des villes, Cities Climate Finance Leadership Alliance, ONU Environnement, 2017. Localizing Climate Finance, Mapping Gaps and Opportunities, Designing Solutions, 64 p. Consultable sur: <http://www.citiesclimatefinance.org/wp-content/uploads/2017/11/CCFLA-mapping-report-2017-final-light.pdf>

Fonds vert pour le climat, 2019. Status of the GCF portfolio: approved projects and fulfilment of conditions. 32 p. Consultable sur: https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1424894/GCF_B.22_Inf.07_-_Status_of_the_GCF_portfolio__approved_projects_and_fulfilment_of_conditions.pdf/8e18bb34-02b8-6f23-a261-c1f7bcb46499

International Institute for Environment and Development (IIED). "Financing inclusive low-carbon resilient development in the least developed countries." Working Paper. 2015. Consultable sur: <http://pubs.iied.org/10147IIED/?k=bangladesh&p=2>



- Jesse, G. and Madden, P., 2019. Figures of the week: Africa's infrastructure needs are an investment opportunity, in *Brookings*. Consultable sur: <https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2019/06/27/figures-of-the-week-africas-infrastructure-needs-are-an-investment-opportunity/>
- Lyons, J., 2014. Afrique subsaharienne: quand l'aide étrangère fait plus de mal que de bien, dans *Le journal international*. Consultable sur: https://www.lejournalinternational.fr/Afrique-subsaharienne-quand-l-aide-etrangere-fait-plus-de-mal-que-de-bien_a2083.html
- OCDE, 2016. Perspectives économiques en Afrique : Villes durables et transformation structurelle. Organisation de coopération et de développement économiques. Consultable sur: <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/f5c12fe7-fr.pdf?expires=1570199800&id=id&accname=guest&checksum=A4CD2CBF1E7CF218FC67ED5A4EDCDE47>
- Palermo, V., & al, 2018. Guide de démarrage. Comment établir un Plan d'action pour l'accès à l'énergie durable et le climat (PAAEDC) en Afrique subsaharienne. Ispra, 254 p. Consultable sur: <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/e373b37f-93cd-11e9-9369-01aa75ed71a1/language-fr/format-PDF>
- Paulais, T., 2012. Financer les villes d'Afrique – L'enjeu de l'investissement local, Agence française de développement, 417 p. Consultable sur <https://www.afd.fr/fr/financer-les-villes-dafrique-lenjeu-de-linvestissement-local>
- Spence, M., Annez, P. and Buckley, R., 2009. Urbanization and Growth: Commission on Growth and Development. World Bank, Washington DC. OCDE, 2016. African Economic Outlook
- The Cities Climate Finance Leadership Alliance, 2015. The state of city climate finance, 65 p. Consultable sur: <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2201CCFLA-State-of-City-Climate-Finance-2015.pdf>
- The Global Green Growth Institute, 2016. Bridging the Climate Financing Gap with Innovative Financial Mechanisms, 27 p. Consultable sur: http://gggi.org/wp-content/uploads/2017/03/Mind-the-Gap_web.pdf
- ONU-Habitat, 2014. *L'état des villes africaines 2014* Nairobi: ONU-Habitat, 273 p. Consultable sur: https://www.gwp.org/globalassets/global/toolbox/references/the-state-of-african-cities-2014_re-imagining-sustainable-urban-transitions-un-habitat-2014.pdf
- UNDESA, 2018. 2018 Revision of World Urbanization Prospects. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA). Consultable sur: <https://esa.un.org/unpd/wup/>
- USAID, 2019. Financing Climate Resilience in African Cities, Washington, DC. 42 p. Consultable sur: https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2019-USAID_ATLAS-Financing_Climate_Resilience_in_African_Cities.pdf
- Venugopal, S. and Srivastava, A., 2012. Glossary of financing instruments, World Resources Institute. Consultable sur: https://wriorg.s3.amazonaws.com/s3fs-public/pdf/glossary_of_financing_instruments.pdf
- Banque mondiale, 2010. <https://www.banquemonde.org/fr/news/feature/2015/08/17/bringing-electricity-to-kenyas-slums-hard-lessons-lead-to-great-gains> Boost initiative. Consultable sur: <http://boost.worldbank.org/boost-initiative>
- Banque mondiale, 2017. Pourquoi il est indispensable de remédier au déficit d'infrastructures en Afrique subsaharienne, dans *Africa's Pulse* 15, Washington, DC: Banque mondiale. Consultable sur: <https://www.banquemonde.org/fr/region/afr/publication/why-we-need-to-close-the-infrastructure-gap-in-sub-saharan-africa>

ANNEXES

Annexe 1 – Méthodologie cartographique

1. Développement de la matrice

L'élaboration de la matrice a d'abord été entreprise par le biais d'analyses documentaires sur les études cartographiques existantes, précédemment élaborées par le FMDV (Fonds mondial pour le développement des villes). Ces études sont:

- "Localizing Climate Finance, Mapping Gaps and Opportunities, Designing Solutions" (Novembre 2017)
- "Mapping Finance for Community Land Trusts in the North West European Region" (Octobre 2018)
- "National-Subnational Climate Finance: Country Profiling – Kingdom of Morocco & Hashemite, Kingdom of Jordan" (Décembre 2018)
- "Mapping of Climate Finance Actors and Flows in Morocco and Integration in the Subnational Level" – rapport interne (Avril 2019)

La base de données publique des CDN, Climate Finance Explorer a également été consultée lors de l'élaboration de la matrice.

2. Élaboration du questionnaire

Un bref questionnaire (Annexe 1) a été préparé pour collecter des informations auprès des partenaires et parties prenantes concernés. Le questionnaire présente une structure et un cadre similaires à ceux de la matrice et est divisé en quatre sections principales:

- informations de base sur les outils et instruments financiers et sur l'institution gestionnaire;
- modalité d'accès aux outils et instruments financiers et critères d'éligibilité pour les gouvernements locaux;
- pertinence par rapport aux trois piliers de la Convention des maires d'Afrique subsaharienne (CoM ASS);
- contacts clés et autres informations utiles.

Le questionnaire a été diffusé le 6 août 2019 aux principaux partenaires et institutions identifiés par le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) et le Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV). Les répondants avaient trois semaines pour soumettre leurs réponses.

Sur les 16 établissements contactés (dans certains cas, plusieurs équipes ont été contactées au sein d'un même établissement ou plusieurs établissements dans le cadre d'une même initiative financière), 12 représentants des équipes ont répondu. Les questionnaires remplis ont été soumis par les types d'organisations suivants:

- 6 banques multilatérales de développement;
- 1 ONG/fondation/organisme de recherche;
- 4 agences des Nations Unies;
- 1 mécanisme financier;
- 1 association de gouvernements locaux et régionaux.

La liste complète des partenaires et des institutions qui ont répondu se trouve à l'Annexe 2.

3. Entretiens téléphoniques

Des entretiens téléphoniques ont été menés pour compléter les réponses aux questionnaires et la recherche documentaire. En voici le détail:

- UNCDF, mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (Local Climate Adaptive Living Facility, LoCAL) – Sophie de Coninck, responsable internationale LoCAL
- Commission européenne, le Plan d'investissement extérieur (PIE), le Fonds européen pour le développement durable (FEDD) – Marc Tissot Favre, Secrétariat FEDD PIE
- La garantie partielle de risque de la Banque africaine de développement – Mbaye Gueye, division des services techniques financiers

Les questions spécifiques à ces entretiens sont détaillées à l'Annexe 3.



4. Portée de l'étude cartographique

Compte tenu de la justification de cet exercice, la cartographie comporte les trois principaux critères inhérents suivants permettant de définir clairement les outils et les instruments à inclure:

- la cartographie ne tient compte que des possibilités de financement actuelles et disponibles et des instruments de financement directement accessibles aux gouvernements locaux. Elle n'inclut pas ceux qui sont déjà arrivés à expiration ni ceux qui ne sont pas encore lancés publiquement.
- Les possibilités de financement et les instruments de financement offerts par les partenaires externes qui ciblent le niveau local et qui sont directement disponibles et accessibles aux villes et aux gouvernements locaux d'Afrique subsaharienne. Bien que ces instruments soient les principaux points forts de la cartographie, ceux qui sont également à la disposition des villes par le biais d'un intermédiaire (un gouvernement national ou régional, ou une institution financière par exemple) sont également énumérés.
- Les possibilités et les instruments de financement inclus dans l'étude cartographique sont tous alignés sur les piliers de la CoM SSA. Ils ont une forte composante d'adaptation au changement climatique et/ou d'atténuation de ses effets, et envisagent l'accès à une énergie propre, sûre et abordable.⁴⁷ Bien qu'ils ne visent pas nécessairement le financement des PAAEDC, les outils et instruments inclus dans la cartographie visent le financement d'infrastructures urbaines à faibles émissions de carbone et résistantes face au changement climatique.

Les initiatives initialement identifiées par le CCRE qui ne répondaient pas aux critères sont énumérées à l'Annexe 4.

Annexe 2 – Questionnaire sur les possibilités de financement existantes et les instruments de financement disponibles pour les villes et gouvernements locaux d'Afrique subsaharienne afin de développer et mettre en œuvre des plans d'action en faveur d'un accès à une énergie durable et du climat (PAAEDC)

I. Instrument de base sur l'outil et l'instrument financiers, et l'institution gestionnaire

1. Nom de l'instrument
2. Nom de l'institution de premier plan
3. Type d'institution de premier plan ou gestionnaire
 - a. Banque de développement et multilatérales
 - b. ONG/Fondation/Recherche
 - c. Investisseur privé/Assurance
 - d. Agence des Nations Unies
 - e. Entité gouvernementale
 - f. Banque commerciale
 - g. Autre
4. Le cas échéant, d'autres partenaires clés ou institutions de mise en œuvre impliqués dans l'outil ou l'instrument financier.
5. Quand l'outil ou l'instrument financier a-t-il été lancé par votre institution? Précisez la date de fin, le cas échéant.
6. Principaux objectifs de l'outil ou de l'instrument financier
7. Type d'outil(s) ou d'instrument(s) financier(s)
 - a. Subvention (assistance technique, élaboration et mise en œuvre de projets, programmes d'assouplissement de prêts)
 - b. Prêt (concessionnel, microcrédit, sans intérêt, direct, au taux du marché, aux entreprises)
 - c. Garantie et assurance
 - d. Obligations (vertes, impact social)
 - e. Fonds propres (prises de participation directes, fonds d'investissement privés, capital-risque d'entreprise)
 - f. Emprunt à long terme
 - g. Dons
 - h. Autre
8. Quelle est la taille de l'outil ou de l'instrument financier (capitalisation totale ou montant maximal de financement par ville)?

II. Accessibilité aux villes

9. Quels sont les critères d'éligibilité (par exemple, en termes de taille de la ville, de solvabilité de la ville, de disponibilité des garanties, de cofinancement requis, etc.) pour que les villes aient accès à l'outil ou l'instrument financier?
10. S'il y a lieu, l'outil ou l'instrument a-t-il une portée régionale ou une cible géographique?
 - a. Afrique de l'Ouest
 - b. Afrique de l'Est
 - c. Afrique centrale
 - d. Afrique australe
 - e. Spécifique au pays, veuillez préciser.
 - f. Autre
11. Veuillez décrire brièvement le processus de demande et le fonctionnement de l'outil ou de l'instrument financier.

III. Pertinence vis-à-vis des piliers de la CoM ASS

12. Quels sont les secteurs couverts par l'outil ou l'instrument financier ?
 - a. Énergie
 - b. Eau et assainissement
 - c. Déchets
 - d. Transport
 - e. Logement
 - f. Agriculture
 - g. Ruralité
 - h. Gestion forestière et projet REDD+
 - i. Industrie/Procédés industriels
 - j. Utilisation des terres
 - k. Ressources côtières/Océans
 - l. Adaptation des écosystèmes
 - m. Autre
13. Quels sont les objectifs climatiques de l'outil ou de l'instrument?
 - a. Adaptation au changement climatique
 - b. Atténuation des changements climatiques
 - c. Les deux

IV. Autres informations utiles

14. Le cas échéant, veuillez fournir des exemples clés de projets locaux financés ou subventionnés par l'outil ou l'instrument.
15. Veuillez fournir les coordonnées du ou des contacts adéquats et toute information (site Internet, documents pertinents, etc.) que vous jugez utile pour les villes et les gouvernements locaux.

Annexe 3 – Liste complète des partenaires et institutions ayant répondu à l'enquête

Intitulé de l'initiative	Institution de premier plan ou gestionnaire	Répondant clé	Fonction
Local Climate Adaptive Living Facility (LoCAL)	UNCDF	Sophie de Coninck	Directrice LoCAL
Fonds international d'investissement municipal	CGLU	Serge Allou	Conseiller technique
Plan d'investissement extérieur et Fonds européen pour le développement durable (PIE)	Commission européenne	Neven Mimica	Commissaire pour la coopération internationale et le développement
Cities and Climate Change in Sub-Saharan Africa Initiative (CICLIA)	AFD et UE	Audrey Chenevoy	Chargée de projet
Transformative Actions Program (TAP: http://tap-potential.org/)	ICLEI	Maryke van Staden	Directeur du Bonn Center for Local Climate Action and Reporting (CarBonn Center) et responsable du Low Carbon City Agenda de l'ICLEI
Fonds pour l'environnement mondial	La Banque mondiale	-	-
Small Grants Programme	Fonds pour l'environnement mondial (GEF) et Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)	-	-
Coopération technique	ONU-Habitat.	Marco Kamiya	Chef de la branche Économie et finances urbaines
Initiative Clean Oceans	AFD, BEI, KfW	Klaus Gühr	Chef de division
Prêts	BEI	-	-
Prêts	AFD	-	-
Prêt, garantie, syndication, produits de gestion des risques	Banque africaine de développement	-	-

Annexe 4 – Trame du questionnaire pour les entretiens téléphoniques

1. Vérifier si une réponse/information de la cartographie nécessite une précision/clarification
2. Selon vous, quels sont les principaux atouts du fonds/initiative?
3. Quelles sont les principales difficultés rencontrées?
4. Quel est le niveau d'engagement/déboursement jusqu'à présent (en termes de pourcentage du budget total et en termes de projet soutenu en Afrique subsaharienne)?
5. À ce jour, quelles sont les perspectives actuelles du fonds/initiative (nouvel appel à propositions, délais, évolution, nouveaux programmes)?
6. Avez-vous quelque chose à ajouter, surtout en ce qui concerne les villes subsahariennes?

Annexe 5 – Initiatives exclues

Intitulé de l'initiative	Institution de premier plan ou gestionnaire	Motif de l'exclusion
Le Neighborhood Investment Platform (NIP)	Commission européenne	Ne s'applique pas à l'Afrique subsaharienne
Maximiser le financement du développement (Maximizing Finance for Development, MFD)	La Banque mondiale	Il ne s'agit pas d'un mécanisme ou d'un fonds de financement
Plan d'action pour le climat en Afrique (Africa Climate Business Plan)	La Banque mondiale	L'exécution des projets s'effectue au moyen de flux financiers directement gérés par la banque (Association internationale de développement (IDA), Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et certains fonds fiduciaires tels que le GEF, la Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et le relèvement (GFDRR), finance carbone)
Fonds d'investissement climatique	La Banque mondiale	Non dédié aux villes
Contrat de désendettement et de développement (C2D)	Agence française de développement (AFD)	Outil utilisé pour restructurer la dette de certains pays et non des villes
AGREENFI	Agence française de développement (AFD)	Secteurs rural et agricole uniquement
Politique sectorielle sur les infrastructures municipales et environnementales	Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	Ne s'applique pas à l'Afrique subsaharienne

Annexe 6 – Options de financement directement disponibles et accessibles aux gouvernements locaux subsahariens

- Prêts AFD
- Prêts BI
- CICLIA (AFD)
- Fonds paix et résilience (MINKA, AFD)
- Facilité de financement du C40 (Cities Finance Facility, CFF)
- Fonds international d'investissement municipal (IMIF)
- Fonds de développement urbain et municipal (UMDF)
- Programme d'actions de transformation
- Initiative Clean Oceans

Annexe 7 – Les options de financement dédiées aux gouvernements locaux, accessibles uniquement par le biais d'entités intermédiaires (c'est-à-dire les gouvernements nationaux et les institutions financières)

- Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund, GEEREF)
- Le Fonds pour l'adaptation
- Fonds pour l'environnement mondial
- Programme de petites initiatives (PPI)
- Prêt, garantie, syndication, produits de gestion des risques de la banque africaine de développement
- Coopération technique
- Fonds pour les changements climatiques en Afrique (Africa Climate Change Fund – ACCF)
- Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)
- ARIZ (accompagnement du risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention de l'AFD)
- Propositions de financement – divers programmes menés dans le cadre du GCF
- Readiness Programme
- Climate Finance Facility
- Banque islamique de développement
- Réseau des facilités de préparation des projets (PPFN)
- Fonds européen pour le développement durable (FEDD) – (dans le cadre du plan d'investissement extérieur de l'UE, PIE)
- Fonds africain d'investissement (AIP) – (dans le cadre du plan d'investissement extérieur de l'UE, PIE)
- Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE)
- Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP)
- Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (Ficol)
- Local Climate Adaptive Living Facility (LoCAL)
- Programme MIF (Municipal Investment Finance)

Annexe 8 – Liste des initiatives répertoriées avec les informations recueillies à partir d'analyses documentaires

- Fonds africain d'investissement (AIP) – (dans le cadre du plan d'investissement extérieur de l'UE, PIE)
- Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE)
- Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP)
- Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (Ficol)
- Fonds paix et résilience (MINKA)
- Facilité de financement du C4D (Cities Finance Facility, CFF)
- Programme MIF (Municipal Investment Finance)
- Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund, GEEREF)
- Fonds pour l'adaptation
- Fonds pour les changements climatiques en Afrique (Africa Climate Change Fund – ACCF)
- Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)
- ARIZ (accompagnement du risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention de l'AFD)
- Propositions de financement – divers programmes menés dans le cadre du GCF
- Readiness Programme
- Climate Finance Facility
- Banque islamique de développement
- Gap Fund
- Réseau des facilités de préparation des projets (PPFN)

NOTES

1. UNDESA, 2018. Révision des perspectives d'urbanisation mondiale 2018. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Disponible à l'adresse: <https://esa.un.org/unpd/wup/>
2. UN-Habitat, 2014. *L'état des villes africaines* 2014. Nairobi: UN-Habitat, 273 p. Disponible à l'adresse: https://www.gwp.org/globalassets/global/toolbox/references/the-state-of-african-cities-2014_re-imagining-sustainable-urban-transitions-un-habitat-2014.pdf
3. OECD, 2016. Perspectives économiques en Afrique: Villes durables et transformation structurelle en Afrique. Organisation de coopération et de développement économiques Disponible à l'adresse: www.africaneconomicoutlook.org/
4. Spence, M., Annez, P. et Buckley, R., 2009. Urbanisation et croissance: Commission sur la croissance et le développement. Banque mondiale, Washington DC. OCDE, 2016. Perspectives économiques en Afrique
5. Barnard, S., Watson, C. et Schalatek, L., 2016. Briefing régional sur le financement climatique: Afrique subsaharienne. Washington DC: Banque mondiale. Disponible à l'adresse: <https://www.odi.org/publications/10612-climate-finance-regional-briefing-sub-saharan-africa>
6. Bassini, E. et Giordano, M., 2019. Climate Change and Africa's Future, in *Governance in an emerging world*, Winter Series, Issue 119. Disponible à l'adresse: <https://www.hoover.org/research/climate-change-and-africas-future>
7. Groupe de la banque africaine de développement, 2018. L'Afrique ne doit pas être lésée par le financement climatique, a déclaré le groupe d'experts à la COP24. Disponible à l'adresse: <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/africa-must-not-be-short-changed-by-climate-finance-says-expert-panel-at-cop24-18884>
8. Barnard, S., Watson, C. et Schalatek, L., 2016. Briefing régional sur le financement climatique: Afrique subsaharienne. Washington DC: Banque mondiale Disponible à l'adresse: <https://www.odi.org/publications/10612-climate-finance-regional-briefing-sub-saharan-africa>
9. Banque mondiale, 2017. Pourquoi nous devons combler le déficit infrastructurel en Afrique subsaharienne, dans *Africa's Pulse* 15, Washington, DC: Banque mondiale. Disponible à l'adresse: <https://www.worldbank.org/en/region/afr/publication/why-we-need-to-close-the-infrastructure-gap-in-sub-saharan-africa>
10. Ibid.
11. Banque mondiale, 2010. Initiative BOOST. Disponible à l'adresse: <http://boost.worldbank.org/boost-initiative>
12. Banque mondiale, 2017. Pourquoi nous devons combler le déficit infrastructurel en Afrique subsaharienne, dans *Africa's Pulse* 15, Washington, DC: Banque mondiale. Disponible à l'adresse: <https://www.worldbank.org/en/region/afr/publication/why-we-need-to-close-the-infrastructure-gap-in-sub-saharan-africa>
13. Ibid.
14. Jesse, G. et Madden, P., 2019. Chiffres de la semaine: Les besoins en infrastructures de l'Afrique représentent une opportunité d'investissement, dans *Brookings*. Disponible à l'adresse: <https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2019/06/27/figures-of-the-week-africas-infrastructure-needs-are-an-investment-opportunity/>
15. Barnard, S., Nakhouda, S., et Nassiry, D., 2016. Rapport. Trouver le pipeline, préparation du projet pour une infrastructure durable, 39 p. Disponible à l'adresse: <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/11075.pdf>
16. Fonds mondial pour le développement des villes, Cities Climate Finance Leadership Alliance, UN Environnement, 2017. Localiser le financement climatique, cartographier les lacunes et des opportunités, créer des solutions, 64 p. Disponible à l'adresse: <http://www.citiesclimatefinance.org/wp-content/uploads/2017/11/CCFLA-mapping-report-2017-final-light.pdf>
17. Institut international pour l'environnement et le développement (IIED). "Financer un développement inclusif, résilient et à faibles émissions de CO² dans les pays les moins avancés." Document de travail. 2015. Disponible à l'adresse: <http://pubs.iied.org/10147IIED/?k=bangladesh&p=2>
18. Barnard, S., Watson, C. et Schalatek, L., 2016. Briefing régional sur le financement climatique: Afrique subsaharienne. Washington DC: Banque mondiale. Disponible à l'adresse: <https://www.odi.org/publications/10612-climate-finance-regional-briefing-sub-saharan-africa>
19. Groupe de la banque africaine de développement. Portail de données Afrique du Sud – Projet sur les énergies renouvelables d'Escom. Disponible à l'adresse : <https://projectsportal.afdb.org/dataportal/VProject/show/P-ZA-F00-004>
20. Ibid.



21. Fonds vert pour le climat, 2019. Statut du portefeuille du FVC: projets approuvés et respect des conditions. 32 p. Disponible à l'adresse: https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1424894/GCF_B.22_Inf.07_-_Status_of_the_GCF_portfolio__approved_projects_and_fulfilment_of_conditions.pdf/8e18bb34-02b8-6f23-a261-c1f7bcb46499
22. USAID, 2019. Financer la résilience climatique dans les villes africaines, Washington, DC. 42 p. Disponible à l'adresse: https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2019-USAID_ATLAS-Financing_Climate_Resilience_in_African_Cities.pdf
23. The Cities Climate Finance Leadership Alliance, 2015. La situation du financement climatique urbain, 65 p. Disponible à l'adresse: <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2201CCFLA-State-of-City-Climate-Finance-2015.pdf>
24. Ibid.
25. USAID, 2019. Financer la résilience climatique dans les villes africaines, Washington, DC. 42 p. Disponible à l'adresse: https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2019-USAID_ATLAS-Financing_Climate_Resilience_in_African_Cities.pdf
26. Lyons, J., 2014. Foreign aid is hurting, not helping Sub-Saharan Africa, dans Le journal international. Disponible à l'adresse: https://www.lejournalinternational.fr/Foreign-aid-is-hurting-not-helping-Sub-Saharan-Africa_a2085.html
27. Barnard, S., Watson, C. et Schalatek, L., 2016. Briefing régional sur le financement climatique: Afrique subsaharienne. Washington DC: Banque mondiale. Disponible à l'adresse: <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/11036.pdf>
28. Venugopal, S. et Srivastava, A., 2012. Glossaire des instruments de financement, World Resources Institute. Disponible à l'adresse: https://wriorg.s3.amazonaws.com/s3fs-public/pdf/glossary_of_financing_instruments.pdf
29. USAID, 2019. Financer la résilience climatique dans les villes africaines, Washington, DC. 42 p. Disponible à l'adresse: https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2019-USAID_ATLAS-Financing_Climate_Resilience_in_African_Cities.pdf
30. Pour une liste complète des garanties FEDD, veuillez consulter Union européenne, Synthèses du plan d'investissement extérieur de l'UE, mars 2019
31. Union européenne, 2019. Synthèses des garanties du plan d'investissement extérieur de l'UE, 37 p. Disponible à l'adresse: <https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/181213-eip-28-guarantees-brochure-final.pdf>
32. Paulais, T., 2012. Financer les villes d'Afrique – L'enjeu de l'investissement local, L'Afrique en développement, 378 p. Consultable sur: <https://www.afd.fr/fr/financer-les-villes-dafrique-lenjeu-de-linvestissement-local>
33. USAID, 2019. Financing Climate Resilience in African Cities, Washington, DC. 42 p. Consultable sur: https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2019-USAID_ATLAS-Financing_Climate_Resilience_in_African_Cities.pdf
34. City of Cape Town. Green pays: City's R1 billion bond a resounding success in the market, 2017, consultable sur: <http://www.capetown.gov.za/media-and-news/Green%20pays%20City>
35. Fonds mondial de développement des villes, 2015. Les mécanismes de financements groupés infranationaux comme catalyseurs potentiels, 28 p. Consultable sur: http://admin.fmdv.net/Images/Publications/41/FMDV_Policy%20Paper_%20SPFM%20FR.pdf
36. Ibid.
37. Ibid.
38. Ibid.
39. <https://www.ishackproject.co.za>
40. Berrisford, S., Rose, L., et Palmer, I., 2018. Land-based financing in sub-Saharan African cities. Consultable sur: <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/0956247817753525>
41. Ibid.
42. Ibid.
43. Ibid.
44. The Global Green Growth Institute, 2016. Bridging the Climate Financing Gap with Innovative Financial Mechanisms, 27 p. Consultable sur: http://gggi.org/wp-content/uploads/2017/03/Mind-the-Gap_web.pdf
45. À ce jour, environ 92 BDS ont été cartographiées par le FMDV, dans 58 pays. Au Cameroun, le SDB FEICOM est à la tête du réseau africain des BDS RIAFCO couvrant 10 pays africains.
46. USAID, 2019. Financing Climate Resilience in African Cities, Washington, DC. 42 p. Consultable sur: https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2019-USAID_ATLAS-Financing_Climate_Resilience_in_African_Cities.pdf
47. De nombreuses options de financement à la disposition des villes ne sont pas encore spécifiques à la résilience climatique, c'est particulièrement vrai en Afrique subsaharienne.



Cette publication a été développée par la Convention des Maires pour l'Afrique subsaharienne (CoM SSA)
et réalisée avec le soutien financier de l'Union Européenne.

Son contenu relève de la seule responsabilité de CoM SSA et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union Européenne..



Ce projet est financé
par l'Union Européenne



Convention des Maires
pour l'Afrique subsaharienne